

## Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Grandrieu Me Antoine BIEL 3 E 6906 début 1603 au 01/04/1603 - 3 E 6907 du 10/01/1604 au 27/12/1604 - 3 E 6908 (07/1609) - 3 E 6909 (2 actes de 1612)

Relevé par Roger Duranté

Cote	Date	Nature acte	lieux	Protagonistes	détail de l'acte
3 E 6907/102	19/04/1604	[lacune]	[lacune]	[lacune]	[acte incomplet ; il n'en reste que la dernière page, très abîmée]
3 E 6907/103	19/04/1604	CM [?]	[lacune]	[lacune]	[acte incomplet ; il n'en reste que la dernière page. C'est vraisemblablement un CM car on y évoque "l'ordonnance" royale]
3 E 6907/219	04/07/1604	quittance	Saint-Alban, Grandrieu	AJASSE Jeanne, CROUZET Jean	Jean BAILLE, mari de Jeanne AJASSE, de la Bataille (Grandrieu), a reçu de Jeanne AJASSE, veuve de André SUAOU, et de Jean CROUZET, beau-fils de ladite Jeanne AJASSE, du Charzel (Saint-Alban) et des deniers propres dudit CROUZET, 60 livres pour reste à payer de la dot de ladite Jeanne AJASSE, femme dudit BAILLE. Ce dernier en donne quittance à ses belle-soeur et neveu, lesdits AJASSE et CROUZET.
3 E 6907/217	04/07/1604	droits (quittance de)	Saint-Alban, Grandrieu	AJASSE Jeanne, CROUZET Jean, JACQUES Claude	Claude JACQUES, de Loubeirac (Grandrieu), a reçu de Jeanne AJASSE, veuve d'André SUAOU, et de Jean CROUZET, mari d'Agnès SUAOU, fille dudit feu André et de ladite AJASSE, de Charzel (Saint-Alban), et des deniers propres dudit CROUZET, 90 livres pour ses droits légitimes pris sur les restes de la constitution due à feu Jeanne AJASSE, tante de la susdite Jeanne et mère dudit Claude JACQUES. Renvoie à un contrat d'accord de juin 1603 passé devant Me BIEL.
3 E 6907/495	06/12/1604	testament	Grandrieu	AJASSE Marguerite	Marguerite AJASSE, femme de Pierre PAGES, de la Bataille (Grandrieu), malade, veut être enterrée au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à Jean CHAPEL, son fils : tous les meubles que la testatrice a apportés dans la maison de son dit mari et 4 brebis. A son mari, 1 paire de boeufs, 2 vaches et 5 brebis. Héritier universel, ledit Privat CHAPEL, son fils. <b>[Il ne peut pas s'agir de Jean à qui elle fait un legs particulier dont il devra se contenter. Privat est cité en note marginale d'un acte d'arrentement (même registre le 05/12/1604) ; c'est lui qui solde l'arrentement]</b>
3 E 6907/478	24/11/1604	quittance	Saint-Sauveur-de- Ginestoux, la Panouse	ALDIN Guillaume, GUEIFFIER Vidale	Vidale GUEIFFIER, veuve de Jacques PETIT [écrit aussi "PETIOT"], de la Panouse, donne quittance à Guillaume ALDIN, de Gély (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), de toutes affaires que son défunt mari et ledit ALDIN pouvaient avoir eues ensemble.
3 E 6906/015	09/02/1603	testament	Saint-Haon-43	ANDREJOLS (d') Anne	<b>[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible]</b> Damoiselle Anne d'ANDREJOLS, femme de Me Etienne SERRE, notaire royal des Courbes (Saint-Haon-43), n'est pas malade. Elle désigne pour sa sépulture, au cimetière paroissial, le tombeau de ses prédécesseurs. Lègue 100 livres à Florie d'ANDREJOLS, sa sœur, femme d'Isaïe VERGEZE, de Saugues-43, sa soeur. Héritière universelle, Louise d'ANDREJOLS, épouse de Me Nicolas LOMBARD, notaire de Saint-Prejet-43, son autre soeur. <b>[texte rétabli grâce aux éléments fournis par le testament de Louise d'ANDREJOLS, sa soeur, même registre]</b>

3 E 6906/022	22/02/1603	testament	Grandrieu	<b>ANDREJOLS (d') Louise</b>	Louise d'ANDREJOLS, femme de Vidal ARIBERT, baille de Montauroux, Chambon et autres lieux, habitant Grandrieu, n'est pas malade. Elle désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial de Grandrieu. Legs de 20 livres à Florie d'ANDREJOLS, sa soeur, femme d'Isaïe VERGEZE, à Gabrielle d'ANDREJOLS, femme de Me Nicolas LOMBARD, notaire royal de Saint-Prejet-43. Héritier universel, son mari.
3 E 6908/005	08/07/1609	rémission	Saint-Christophe-d'Allier-43	<b>ANERON Jean, N.N.</b>	<b>[acte incomplet. On n'a que le titre et les 7 premières lignes]</b> C'est, d'après le titre, une rémission pour Jean ANERON, des Angles (Saint-Christophe-43).
3 E 6907/56	16/03/1604	accord	Grandrieu	<b>ARIBERT Vidal, GUIRAUD Jacques</b>	Me Jacques GUIRAUD, praticien, de Grandrieu, avait assigné Vidal ARIBERT, d'Aubespeires (ibidem), comme curateur d'Hélix ARIBERT, fille de feu Me Vidal ARIBERT, ancien baille de Grandrieu. Il veut que lui soient payées 12 livres 6 sols 6 deniers dus à son père, feu Arnaud GUIRAUD, comme collecteur de la taille de Grandrieu en 1580 et 1596. Il réclame aussi 8 livres d'un achat de paille fait par ledit feu ARIBERT audit feu GUIRAUD. Voir autres détails et accord final.
3 E 6906/022	20/02/1603	obligation	Grandrieu	<b>ARIBERT Vidal, SERRE Barthélemy</b>	<b>[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible]</b> C'est une obligation de 61 livres pour Vidal ARIBERT, baille du mandement de Montauroux et de Chambon, habitant Grandrieu, et une quittance pour Barthélemy SERRE, de Manoresches (Grandrieu). Une note marginale du 14/01/1606 indique que Jacques GUIRAUD, mari d'Hélix ARIBERT, reçoit de [?], beau-fils de feu Barthélemy SERRE, ladite somme de 61 livres.
3 E 6908/002	00/07/1609	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Christophe-d'Allier-43, Grandrieu	<b>ARMAND Claude, BARNIER Antoine, CHALEIL Marguerite</b>	Antoine BARNIER et Marguerite CHALEIL, mariés, du Fau (Saint-Christophe-d'Allier-43), ont reçu de Claude ARMAND, meunier, de Grandrieu, 13 livres pour entier paiement de la dot faite par feu Antoine CHALEIL, père de ladite Marguerite, au CM de celle-ci avec feu Jacques CLEMENS, couturier, de Saint-Christophe, son 1er mari. <b>[page abîmée ; le nom du 1er mari est illisible mais une autre quittance du registre 3 E 6907 permet de restituer le texte]</b> Parmi les témoins, Guillaume BARNIER, de Saint-Christophe.
3 E 6907/317	22/08/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Christophe-d'Allier, Grandrieu	<b>ARMAND Claude, CLEMENS Jacques</b>	Jacques CLEMENS, couturier, de Saint-Christophe-d'Allier-43, mari de Marguerite CHALEIL, a reçu de Claude ARMAND, meunier, de Grandrieu, 7 livres sur la dot faite à ladite Marguerite en son CM.
3 E 6907/222	04/07/1604	quittance	Fontanes, Grandrieu	<b>ARMAND Claude, HEBRARD François</b>	François HEBRARD, de Chaussinilles (Fontanes), a reçu de Claude ARMAND, meunier, de Grandrieu, 19 livres sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre eux devant Me BIEL.
3 E 6908/005	05/07/1609	quittance	Grandrieu	<b>ARMAND Claude, N.N.</b>	<b>[Acte incomplet. On n'a que le titre et les 4 premières lignes]</b> C'est une quittance générale pour Claude ARMAND, meunier, de Grandrieu.
3 E 6907/203	27/06/1604	accord	Grandrieu	<b>ARMAND Jeanne, HOURS Antoine</b>	Feus Pierre BERNARD et Antonie PAUSANEL, mariés, quand vivaient, du Bouschet-Fraysse (Grandrieu), avaient vendu à feu Jean HOURS, du Mazel (ibidem), un pré et un champ (acte reçu par feu Me Claude GAUDE). A leur décès, ils ont laissé une fille, leur héritière, Jeanne ARMAND, qui est à présent veuve de Pierre JAGONZAC. Celle-ci a engagé une procédure contre Antoine HOURS, du Mazel, fils dudit feu Jean, pour qu'il renonce à ces terres et les lui restitue comme étant des biens dotaux. Finalement, accord amiable. Parmi les témoins, Me Pons ARMAND, habitant Grandrieu.
3 E 6907/525	26/12/1604	lodz (droit de)	Grandrieu	<b>ARMAND Pons, CHAUCHAT Claude</b>	Claude CHAUCHAT, baille de Grandrieu, habitant Grandrieu, chargé de percevoir le droit de lodz au mandement dudit lieu, approuve les acquisitions faites par Me Pons ARMAND, praticien, de la Chapelle (ibidem) et perçoit le droit.

3 E 6906/064	01/04/1603	achat	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>ARMAND Pons, RODIER Jean</b>	Jean RODIER, de Grandrieu, habitant à présent Ancelpont (Saint-Symphorien), a vendu à Me Pons ARMAND, praticien, de la Chapelle (Grandrieu), une maison couverte en tuiles, contenant étable, cheminée et galetas, sise dans le bas-fond de Grandrieu, ainsi qu'un pré et un champ (confronts). Le prix de 180 livres est couvert par les 72 livres que ledit ARMAND a payées précédemment, à l'acquit dudit RODIER, à Martin BAZALGETTE, marchand, de Langogne, et par les 108 livres qu'il s'engage à payer, toujours à l'acquit dudit RODIER, à Jean CHAURAND, de Florensac (Grandrieu), habitant Grandrieu. Cette vente éponge donc 2 dettes dudit RODIER (voir référence des obligations).
3 E 6906/069	01/04/1603	obligation	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>ARMAND Pons, RODIER Jean</b>	<b>[acte incomplet]</b> Jean RODIER, de Grandrieu, habitant à présent Ancelpont (Saint-Symphorien), reconnaît devoir à Pons ARMAND, praticien, de la Chapelle (Grandrieu), 180 livres (voir acte du même jour même registre). Modalités de paiement.
3 E 6907/010	00/01/1604	CM	Allenc, Grandrieu	<b>AUJOULAT Claude et MAURIN Marguerite</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Claude AUJOULAT, de Grandrieu, et Marguerite MAURIN, fille de feu Pierre MAURIN et de Jeanne ROCHE, de Roussials [écrit " <b>Raschials</b> "] (Allenc) qui, actuellement, fait partie de la commune de Châteauneuf-de-Randon. La fiancée est assistée de Poncet MARTIN et <b>[lacune]</b> ROCHE, de Couffours (Allenc), ses grands-parents.
3 E 6907/367	23/09/1604	sous-arrentement	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>AURIAC Balthazar, DEDIER Pierre</b>	Pierre CORDIER, marchand, de Grandrieu, sous-rentier de l'équivalent de Saint-Christophe-43, a sous-arrenté à Balthazar AURIAC, d'Ancette [Saint-Symphorien], l'équivalent du Giralès, de France, le Trémoul, l'Etang, les Salelles et l'Hermet, lieux dépendant de Saint-Christophe.
3 E 6907/020	05/02/1604	lodz (droit de)	Saugues-43, Grandrieu	<b>AVENTURIER Philippe, DOMAIZON, ALLO Vidal</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Philippe AVENTURIER, de Florensac (Grandrieu), a acquis un pré de Pons ARMAND, de la Chapelle (ibidem), par acte reçu par Me BIEL. Les sieurs DOMAIZON et Vidal ALLO, syndics du chapitre de <b>[lacune]</b> , à Saugues-43, lui appliquent le droit de lodz.
3 E 6907/181	08/06/1604	obligation	Saint-Christophe-d'Allier-43, Grandrieu	<b>AVENTURIER Philippe, LAURENS Georges</b>	Georges LAURENS, de Gouzebeau (Saint-Christophe-d'Allier-43), reconnaît devoir à Philippe AVENTURIER, de Florensac (Grandrieu), 39 livres pour compte final de toutes affaires passées entre eux.
3 E 6907/002	10/01/1604	??	Grandrieu	<b>BAILLE Claude (F)</b>	<b>Pages très abîmées. Peu d'éléments lisibles. Le début de l'acte fait allusion au testament fait par un prêtre habitant Grandrieu, messire Antoine [lacune sur le patronyme, peut-être BERNARD] et du legs qu'il fit à Claude BAILLE et [lacune - s'agit-il de la "ROUVIERE", qui est citée ailleurs dans l'acte?], vraisemblablement ses sœurs utérines.</b>
3 E 6907/227	04/07/1604	obligation	Saint-Alban	<b>BAILLE Jean, AJASSE Jeanne, CROUZET Jean</b>	Jean CROUZET, de Charzel (Saint-Alban), reconnaît devoir à Jean BAILLE et Jeanne AJASSE, mariés, des robes promises au CM de celle-ci.
3 E 6907/016	01/02/1604	quittance	Grandrieu	<b>BARRANDON Vidal, BERNARD Vidal</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Vidal BERNARD, de Belviala (Grandrieu), a reçu de Vidal BARRANDON, de la Bataille (Grandrieu), 9 livres sur la somme contenue au contrat d'accord reçu par Me BIEL.
3 E 6907/467	01/11/1604	quittance	Grandrieu	<b>BARRANDON Vidal, BERNARD Vidal</b>	Vidal BERNARD, de Belviala (Grandrieu), a reçu de Vidal BARRANDON, de la Bataille (ibidem), 9 livres sur la somme énoncée au contrat d'accord reçu par Me BIEL.
3 E 6907/170	07/06/1604	titre clérical	Laval-Atger	<b>BASSIER Jean et Etienne</b>	Jean BASSIER, de Laval (Laval-Atger), sachant que son fils, Etienne BASSIER, clerc, veut entrer dans les ordres, lui constitue en "titre clérical" une pension annuelle de 50 livres.
3 E 6907/173	07/06/1604	quittance	Laval-Atger	<b>BASSIER Jean et Etienne</b>	Etienne BASSIER, clerc, de Laval (Laval-Atger), donne quittance à son père, Jean BASSIER, dudit lieu, du titre clérical qu'il lui a fait ce jour devant Me BIEL.

3 E 6907/283	19/07/1604	arrentement	la Panouse, Grandrieu	<b>BATAILLE Vidal, CHAUCHAT Claude</b>	Claude CHAUCHAT, baille de Grandrieu, rentier de Montagnac (Grandrieu) et la Tour, a arrenté à Vidal BATAILLE, de la Panouse, son quart [?] Écrit "le cats" et "les carts". De quel impôt s'agit-il? des blés de Montagnac et du Villar (la Panouse).
3 E 6907/419	15/10/1604	quittance	Croisances-43, Grandrieu	<b>BERNARD Antoine, CHALIER Pierre</b>	Pierre CHALIER, de la Grange (Grandrieu), habitant à présent la Mouteyre (Croisances-43), donne quittance à Antoine BERNARD, de la Grange, de 60 livres que celui-ci lui devait pour un arrentement passé devant Me BIEL.
3 E 6907/280	18/07/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Naussac, Grandrieu	<b>BERNARD Claude et Antoine, MICHEL Gervais et Laurent</b>	Gervais MICHEL, père de Laurent MICHEL, ce dernier étant le mari de Marguerite BERNARD, de Réals (Naussac), a reçu de Claude BERNARD, mari d'Agnès CROUZET, de la Grange (Grandrieu), absent, représenté par leur fils, Antoine BERNARD, 60 livres et 5 quartes de blé-seigle sur la dot faite au CM de Laurent avec Marguerite (notaire non indiqué).
3 E 6907/017	01/02/1604	quittance	Grandrieu	<b>BERNARD Vidal, BESSE Antoine</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Vidal BERNARD, de Belviala (Grandrieu), héritier de feu messire Antoine BERNARD, ancien prêtre, a reçu 12 livres qu'Antoine BESSE, de Grandrieu, devait audit feu BERNARD.
3 E 6907/015	25/01/1604	lodz (droit de)	Grandrieu	<b>BERNARD Vidal, CHAUCHAT Claude</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Claude CHAUCHAT, baille, de Grandrieu, agissant au nom de "Monseigneur de Mende", applique le droit de lodz à Vidal BERNARD, de Belviala (Grandrieu), pour l'acquisition qu'il a faite d'un champ.
3 E 6907/513	12/12/1604	quittance	Grandrieu	<b>BERNARD Vidal, GUIRAUD Jacques</b>	Vidal BERNARD, de Belviala (Grandrieu), comme neveu de feus Mathieu et Antoine BERNARD, prêtres, avait fait condamner Vidal ARIBERT, curateur d'Hélix ARIBERT, fille de feu Vidal ARIBERT, baille de Grandrieu en son vivant, et avait fait "bannir et arrêter" 17 livres entre les mains de Barthélemy SERVEL, métayer de la métairie de ladite ARIBERT l'arrentement dû à celle-ci. Et, à présent que ladite ARIBERT est mariée à Me Jacques GUIRAUD, notaire royal de Grandrieu, c'est à lui qu'il réclame 7 livres restant dues sur les 17, ce dont s'acquitte ledit GUIRAUD.
3 E 6907/023	08/02/1604	consentement	Saint-Paul-le-Froid, la Panouse	<b>BERTRAND Gabriel, DURAND Pierre</b>	<b>Pages abîmées.</b> Pierre DURAND, fils de feu Jean DURAND, de la Panouse, avait vendu pour 120 livres à Privat CHAPEL, du Cheyla-d'Ance (Saint-Paul-le-Froid), une maison et partie de chazal (acte reçu par Me BIEL le 17/01 dernier). Or, les hoirs du feu vicomte d'Apcher ont demandé que cette somme n'aille pas audit Pierre DURAND pour raison d'une dette dudit feu DURAND envers ledit vicomte suite à un achat. Désireux d'honorer cette dette, ledit Pierre DURAND demande audit CHAPEL de payer pour lui lesdits hoirs. Ici présent, Gabriel BERTRAND, de la Brugeirette (Saint-Paul-le-Froid), agissant pour le compte desdits hoirs, reçoit 90 livres dudit CHAPEL et donne quittance audit Pierre DURAND.
3 E 6907/515	15/12/1604	quittance	le Monastier-43, Bains-43, Saint-Symphorien	<b>BESSE André, CHALIER Louis, TOUR (de la) Claude</b>	Frère Claude de la TOUR, religieux du couvent du Monastier, lès Le Puy-43, et prieur du prieuré de Montpezat, diocèse de Viviers-07, habitant au Puy, a reçu d'André BESSE, prêtre et curé de Bains-43, absent, et de Louis CHALIER, habitant de Chams (Saint-Symphorien), représentant ce dernier, 171 livres sur le prix de l'échange du prieuré. L'accréditation (payante) par le Pape a été nécessaire et entre dans le coût.
3 E 6906/044	06/03/1603	quittance	Grandrieu	<b>BESSE Antoine et Claude</b>	Claude BESSE, de Grandrieu, a reçu d'Antoine BESSE, son frère, dudit lieu 162 livres sur le contenu du contrat d'accord passé entre eux devant Me BIEL.

3 E 6906/052	20/03/1603	rémission	Grandrieu	<b>BESSE Antoine et Claude</b>	On rappelle la rémission faite le 16/03 dernier (même registre) par Pierre BESSE, habitant le Bouschet-Fraysse (Grandrieu), à Claude BESSE, son frère, de Grandrieu. Mais, Antoine BESSE, leur frère, héritier de ses parents, ne voulant pas que le bien soit divisé, demande audit Claude BESSE, ayant-droit dudit Pierre BESSE, de lui faire rémission desdits droits, ce qu'il accepte pour 45 livres.
3 E 6907/284	21/07/1604	accord	Grandrieu	<b>BESSE Antoine et Pierre</b>	Feu Claude BESSE, de Grandrieu, en son testament reçu par Me BIEL, légua à Pierre BESSE, tailleur, de Grandrieu, son fils, ainsi qu'à ses autres fils, 90 livres à chacun. Les échéances étant passées sans paiement, ledit Pierre BESSE était sur le point d'assigner Antoine BESSE, son frère et héritier de leur défunt père, pour réclamer cette somme ainsi que sa part sur les biens de feu Marie FABRE, sa défunte mère, 1/5ème, puisqu'il y a 5 enfants, qu'il estimait à plus de 60 livres. Finalement, accord amiable : faute d'avoir les moyens de payer ces sommes, ledit Antoine BESSE propose en paiement un pré et un champ (confronts) pris sur sa métairie. Parmi les témoins, Claude BESSE, frère des parties.
3 E 6907/047	14/03/1604	obligation	Grandrieu	<b>BESSE Antoine, CORDIER Pierre</b>	Pierre CORDIER, marchand, de Grandrieu, s'est obligé envers Antoine BESSE, dudit lieu, de faire rénover la maison de ce dernier dont une partie est démolie. Le devant sera complètement reconstruit. Le charpentier sera Pierre VINCENS. Voir détail des travaux (en particulier, détails sur la pierre de taille) et prix.
3 E 6907/288	21/07/1604	bail en paiement	Grandrieu	<b>BESSE Claude et Antoine</b>	Antoine BESSE, de Grandrieu, débiteur envers Claude BESSE, son frère, dudit lieu, de ses droits de nature, et n'ayant pas les moyens de les payer, lui donne un champ en paiement.
3 E 6907/290	21/07/1604	quittance	Grandrieu	<b>BESSE Claude et Antoine</b>	Claude BESSE, de Grandrieu, a reçu d'Antoine BESSE, dudit lieu, 78 livres sur le contenu du contrat reçu par Me BIEL. C'est la conséquence de l'accord sur le bail en paiement d'un champ pour cette somme (même jour, même registre).
3 E 6906/049	16/03/1603	rémission	Grandrieu	<b>BESSE Claude et Pierre</b>	Pierre BESSE, habitant du Bouschet-Fraysse (Grandrieu), fils de feus Claude BESSE et Marie FABRE, de Grandrieu quand vivaient, sachant avoir succédé pour 1/5ème sur tous les biens de sa mère, cède l'héritage à Claude BESSE, son frère, de Grandrieu, pour 30 livres qui seront à prendre à Antoine BESSE, fils et héritier desdits BESSE et Marie FABRE. Parmi les témoins, Martin FABRE, de Grandrieu.
3 E 6907/386	03/10/1604	achat	Grandrieu	<b>BESSE Pierre et Antoine</b>	Antoine BESSE, de Grandrieu, a vendu pour 8 livres à Pierre BESSE, couturier, dudit lieu, un jardin (confronts). Parmi les témoins, Claude BESSE, frère desdits BESSE.
3 E 6907/330	31/08/1604	achat	Grandrieu	<b>BIEL Claude, BESSE Antoine</b>	Antoine BESSE, de Grandrieu, a vendu pour 150 livres à Claude BIEL, de Grandrieu, un pré et 2 champs sis au terroir des Mèdes (ibidem). Confronts.
3 E 6907/282	19/07/1604	sous-arrentement	Grandrieu	<b>BIEL Claude, LE BOSSU Jean, SAINT-BAUZILLE (de) Raymond</b>	[Honorable homme Jean] LE BOSSU, [chanoine de Mende et prieur de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et messire Raymond de ] SAINT-BAUZILLE, de Mende, [ayant procuration de Mgr l'évêque de Mende], ont arrenté à Claude BIEL, de Grandrieu, absent, représenté par son beau-père, Claude RASCHAS, maréchal, de Grandrieu, la dime des grains de Montagnac. Conditions du bail.
3 E 6907/168	04/06/1604	arrentement	Grandrieu	<b>BIEL Gabriel, CHAUCHAT Claude</b>	Claude CHAUCHAT, baillie de Grandrieu, comme rentier du Bertaldès (Saint-Paul-le-Froid), a arrenté pour 3 ans à Gabriel BIEL un pré dépendant de la métairie du Bertaldès, et ce, pour 22 livres par an.

3 E 6907/354	16/09/1604	rémission	Grandrieu	<b>BIEL Gabriel, CHAUVET Jeanne</b>	Jeanne CHAUVET, fille de feu Jean CHAUVET, de la Bataille (Grandrieu), voit qu'elle n'a plus ni père ni mère, ni autres parents ni amis pour "recevoir un morceau de pain, ayant été presque contrainte à mendier, n'ayant aucune maison pour se retirer", et que, sans Gabriel BIEL, de la Bataille, son voisin, qui la recueillit dans sa maison, elle eût dû "aller par le pays". Or, elle a quelques droits sur les biens de ses feus père et mère, ledit Jean CHAUVET et Jeanne PAGES. Ces biens sont détenus par autre Jean CHAUVET, son frère, dudit lieu, qui a refusé de lui donner sa légitime ou, à défaut, de la nourrir et entretenir. Elle a essayé de l'assigner en justice mais n'a pu, faute d'argent, mener l'instance à bien. Elle fait, ce jour, rémission de ces droits audit Gabriel BIEL pour 300 livres et une robe (1er paiement quand elle se mariera). Si elle ne se marie pas, elle n'aura rien mais continuera à être nourrie, vêtue et logée par ledit BIEL.
3 E 6907/486	01/12/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Croisances-43, Grandrieu	<b>BODOUSSIER Jean, DELAROCHE Pierre</b>	Pierre DELAROCHE, mari de Marguerite BODOUSSIER, de Belviala (Grandrieu), a reçu de Jean BODOUSSIER, de la Mouteyre (Croisances-43), <b>[lacune sur la parenté -page abimée ; c'est le frère de Marguerite]</b> , absent mais représenté par Pierre BODOUSSIER, frère de Marguerite, 40 livres sur la dot faite à Marguerite par feu Mathieu BODOUSSIER, son père, au CM avec ledit DELAROCHE. <b>[voir aussi 21/07/1604 le mariage de Louise BODOUSSIER, soeur de Marguerite, avec la filiation, même registre]</b>
3 E 6907/046	09/03/1604	sous-arrentement	Saint-Symphorien	<b>BONHOMME Etienne, SAVAJOL Etienne</b>	Etienne SAVAJOL, de la Vilatte (Saint-Symphorien), sous-rentier du droit d'équivalent de Saint-Symphorien, a sous-arrenté à Etienne BONHOMME, de Saint-Symphorien, le droit d'équivalent de Saint-Symphorien. Parmi les témoins, Pierre de CHAZALMARTIN, d'Aboulinç.
3 E 6907/364	23/09/1604	achat	Saint-Sauveur-de-Ginestoux, Grandrieu	<b>BONIOL Gilles, ROCHE Pierre</b>	Pierre ROCHE, habitant de Grandrieu, a vendu pour 21 livres à Gilles BONIOL, du Crouzet-Chaffols (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), un champ (confronts). Parmi les témoins, Claude AUJOLAT, beau-frère du vendeur.
3 E 6908/003	05/07/1609	quittance	Grandrieu	<b>BONNEFILLE Jean, CROUZET Marie, GELY Antoine</b>	Antoine GELY, cordonnier, de Grandrieu, a été remboursé par Jean BONNEFILLE et Marie CROUZET, mariés, ses beau-frère et belle-sœur, de 12 livres, soit la moitié des 24 livres payées par ledit GELY à Pierre MALET, mari de Jeanne CROUZET, de Florensac (ibidem), sur la dot d'icelle (renvoie à la quittance reçue par feu Me GAUDE le 10/02/1590).
3 E 6907/484	30/11/1604	quittance	Grandrieu	<b>BONNEFILLE Marguerite, SERVEL Barthélemy</b>	Barthélemy SERVEL [mari de Marguerite MEISSONNIER] de Manoresches (Grandrieu), neveu et héritier de feu Jean BONNEFILLE, fils de feu Jacques BONNEFILLE, dudit lieu, donne quittance à Marguerite BONNEFILLE, veuve de Jean MEISSONNIER, de Belviala (ibidem), de la curatelle et administration des biens de son défunt mari.
3 E 6907/278	18/07/1604	sous-arrentement	Mende, Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>BORIC André, SAINT-LEGER Jean, LE BOSSU Jean, SAINT-BAUZILLE (de) Raymond</b>	Jean LE BOSSU, chanoine de l'église cathédrale de Mende, prieur du prieuré de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et Raymond de SAINT-BAUZILLE, de Mende, avec procuration de messire Adam, évêque et seigneur de Mende, ont sous-arrenté à André BORIC et Jean SAINT-LEGER, de Sainte-Colombe-de-Montauroux, la dîme des grains du coeur de Grandrieu.

3 E 6907/441	28/10/1604	CM	Grandrieu	<b>BOULET Vidal et FAGE Marguerite</b>	Vidal BOULET, de Manoresches (Grandrieu), avec Marguerite FAGE, fille de Pierre FAGE, d'Auniac (ibidem). Le fiancé est assisté de Jean CHAUCHAT, de Pont-Neuf (ibidem), son curateur. Le père de la fiancée lui assigne en dot 460 livres, 1 jument (ou 36 livres), 1 paire de boeufs (ou 50 livres), 1 vache garnie "dedans et dehors", 6 brebis de port, 3 setiers de blé-seigle, 4 robes, les autres habits de la fiancée, 2 couvertures, 2 draps ; des étrennes à Vidal et Marguerite BOULET, frère et soeur du fiancé. <b>[Au cours de l'acte, le notaire appelle 1 fois ou 2 Marguerite FAGE "Antonie"]</b>
3 E 6907/452	28/10/1604	quittance	Grandrieu	<b>BOULET Vidal, CHAUCHAT Jean</b>	Jean CHAUCHAT, de Pont-neuf (Grandrieu), récupère de Vidal BOULET, de Manoresches (ibidem), 120 livres sur les sommes payées par ledit CHAUCHAT audit BOULET sur la dot par lui promise à Jeanne CHAUCHAT, sa fille, en son CM avec ledit BOULET reçu par Me BIEL. Ledit BOULET, de même, donne quittance audit CHAUCHAT de l'augment de dot gagné par lui du fait du décès de ladite feu CHAUCHAT. <b>On trouve en surcharge en bout de ligne le patronyme "BODOUSSIÈRE" qui a sa place, en réalité, au verso du f° suivant].</b>
3 E 6907/471	22/11/1604	quittance	Grandrieu	<b>BOULET Vidal, GAUDE Jean</b>	Me Jean GAUDE, de Grandrieu, fils et héritier de Me Claude GAUDE, en son vivant notaire royal de Grandrieu, donne quittance à Vidal BOULET, fils de feu Pierre BOULET, de Manoresches (ibidem), de tous arrérages de censive que ledit feu Pierre BOULET pouvait devoir.
3 E 6907/415	11/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>BOULET Vidal, ROUVIERE Jean</b>	Jean ROUVIERE, mari de Claude BOULET, de Laldeirès (Grandrieu), a reçu de Vidal BOULET, de Manoresches (ibidem), frère de Claude, 20 livres sur la dot constituée à cette dernière lors de son 1er mariage avec feu Jean VEYRET, pour 2 échéances de 1603.
3 E 6907/448	28/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>BOULET Vidal, ROUVIERE Jean</b>	Jean ROUVIERE, mari de Anne CORDELHAT, habitant le moulin de Ranchon (Grandrieu), a reçu de Vidal BOULET, fils de ladite CORDELHAT, de Manoresches (ibidem), 72 livres, 1 vache, 1 setier de blé-seigle, sur ce qui fut apporté par ladite CORDELHAT lors de son 1er mariage avec feu Pierre BOULET, père dudit Vidal.
3 E 6907/421	21/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	la Panouse, Grandrieu	<b>BOUQUET Poncet, PORCHER Jeanne, DOULCE Jean</b>	Jean DOULCE, de Florensac (Grandrieu), mari de Jeanne BONIOL, [fille de feu Privat BONIOL et de Jeanne PORCHER, laquelle PORCHER est à présent femme en 2des noces de Poncet BOUQUET, des Chazes (la Panouse)], a reçu de Poncet BOUQUET et Jeanne PORCHER ce qui était promis au CM reçu par Me BIEL (même registre, le 29/08/1604).
3 E 6907/126	02/05/1604	dot (quittance et reconnaissance)	la Panouse, Grandrieu	<b>BOUQUET Poncet, TREBUCHON Pierre</b>	Pierre TREBUCHON, des Chazes (la Panouse), habitant à présent Aubespeires (Grandrieu), comme père de feu Jean TREBUCHON, a reçu de Poncet BOUQUET, des Chazes, 48 livres sur la somme portée par ledit feu Jean TREBUCHON aux biens dudit PONCET lors de son CM avec Antoinette BONIOL, fille dudit BOUQUET. Parmi les témoins, Jean BOUQUET, de Manoresches (Grandrieu).

3 E 6907/493	05/12/1604	arrentement	Saint-Paul-le-Froid, Grandrieu	<b>BRAJON Pierre, AJASSE Marguerite</b>	Marguerite AJASSE, fille de feu Benoît AJASSE, [femme de Pierre PAGES, de la Bataille (Grandrieu)], habitant Grandrieu, assistée de Claude ARMAND, meunier, de Grandrieu, qui la nourrit, a arrenté pour 4 ans à Pierre BARJON, de Brénac (Saint-Paul-le-Froid), toutes les terres qu'elle possède audit terroir. Conditions de l'arrentement. Une note marginale de 1610, rédigée chez un certain Privat CHAPEL, indique que les impôts y afférents ont bien été remboursés à ladite AJASSE. <b>[Qui est ce Privat CHAPEL ? L'héritier de ladite AJASSE est Jean CHAPEL et ledit Privat n'est pas cité dans le testament de ladite AJASSE le 06/12/1604, même registre. Mais le notaire a dû écrire par erreur "Jean" au lieu de "Privat" lors de la désignation de l'héritier universel car elle fait un legs à Jean CHAPEL, son fils, et déclare qu'il doit s'en contenter puis donne "ledit Jean" comme héritier universel. C'est forcément une erreur, d'autant qu'en 1610 c'est Privat CHAPEL qui solde un arrentement]</b>
4 E 6909/004	01/01/1612	CM	Saint-Symphorien	<b>BRUNEL Blaise et CHAMBON Jeanne</b>	<b>[Nous n'avons que le début de l'acte]</b> Blaise BRUNEL, de Chabremorte (Saint-Symphorien), avec Jeanne CHAMBON, veuve de feu Jacques RICHARD, dudit lieu.
3 E 6907/400	08/10/1604	accord	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>CATHEBRAS Catherine, ALIBERT Vidal, VINCENS Vidal</b>	Après le décès de Blaise MALET, de Masimbert (Grandrieu), Vidal ALIBERT et Catherine CATHEBRAS, mariés, d'Ancette (Saint-Symphorien), cette dernière comme nièce du défunt, attaquèrent en justice Vidal VINCENS, dudit lieu, comme tenancier des biens du défunt, en vue de récupérer les droits de Catherine (1/3) sur les biens de ses grands-parents, feus Pierre MALET et Marie DESPEISSES, père et mère dudit feu Blaise, décédés ab intestat. Dans un accord amiable ils obtiennent 63 livres.
3 E 6907/101	19/04/1604	arrentement	Saint-Symphorien	<b>CATHEBRAS Pierre, ARIBERT Vidal</b>	Vidal ARIBERT, mari de Catherine CATHEBRAS, d'Ancette (Saint-Symphorien), a loué à Pierre CATHEBRAS, dudit lieu, tous les biens qu'il possède au nom de sadite femme en ce lieu. Conditions du bail.
3 E 6907/027	08/02/1604	arrentement		<b>CAUPERT Jean, BERTRAND Gabriel</b>	<b>Pages abîmées.</b> Gabriel BERTRAND, [du Cheyla-d'Ance mais habitant] la Brugeirette (Saint-Paul-le-Froid), a arrenté un pré à Jean CAUPERT, du Cheyla-d'Ance (ibidem). Conditions du bail.
3 E 6907/005	17/01/1604	quittance	Saint-Symphorien	<b>CELLIER Antoine</b>	<b>Pages très abîmées. Peu d'éléments lisibles.</b> Quelqu'un de Chams (Saint-Symphorien), vraisemblablement du nom de JAUBERT, mari de Vidale CELLIER, reçoit une somme d'Antoine CELLIER, de Védilhon (Saint-Symphorien).
3 E 6907/177	08/06/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien	<b>CELLIER Antoine, ALIBERT Jeanne</b>	Antoine CELLIER et Jeanne ALIBERT, mariés, de Védilhon (Saint-Symphorien), père et mère d'Antoine CELLIER, mari d'Agnès FABRE, fille de Jean FABRE, de Chams (ibidem), ont reçu dudit Jean FABRE 156 livres, une vache, 2 setiers de blé-seigle, sur la dot constituée au CM desdits Antoine CELLIER et Agnès FABRE (notaire non précisé). Ceci correspond aux 2 premières échéances. Ils ont déclaré avoir reçu précédemment 1 robe promise à ladite ARIBERT et 9 livres promises en étrennes à Jean CELLIER, frère dudit Antoine.
3 E 6907/008	17/01/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Thoras-43, Saint-Symphorien	<b>CELLIER Antoine, PORCHER Pierre, PAYAN Marguerite</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Pierre PORCHER et Marguerite PAYAN, mariés, du Babonès (Thoras-43), père et mère de Pierre PORCHER, mari de Jeanne CELLIER, ont reçu d'Antoine CELLIER, meunier, du Moulin de Védilhon (Saint-Symphorien), père de Jeanne, une échéance de ce qui fut promis au CM de Jeanne.

3 E 6907/437	25/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Thoras-43, Saint-Symphorien	<b>CELLIER Antoine, PORCHER Pierre, PAYAN Marguerite</b>	Pierre PORCHER et Marguerite PAYAN, mariés, du Babonès (Thoras-43), père et mère de Pierre PORCHER, mari de Jeanne CELLIER, ont reçu d'Antoine CELLIER, meunier, du Moulin de Védilhon (Saint-Symphorien), père de Jeanne, 30 livres sur la dot assignée à celle-ci.
3 E 6907/73	26/03/1604	permutation	Saint-Paul-le-Froid	<b>CELLIER Claude, RODIER Pierre</b>	Pierre RODIER, de Saint-Paul-le-Froid, et Claude CELLIER, des Martines (ibidem), ont procédé à un échange de pré (confronts). Pierre RODIER avait acquis le sien de Jacques BRUNEL, des Fangouses ; il donne 7 livres de compensation, le pré dudit CELLIER valant davantage.
3 E 6907/189	13/06/1604	achat	Saint-Denis, Saint-Paul-le-Froid	<b>CELLIER Claude, SABADEL Pierre</b>	Pierre SABADEL, habitant de Saint-Denis, avait vendu pour 45 livres un pré à feu Georges CELLIER, des Martines (Saint-Paul-le-Froid). A présent, il considère qu'il a été lésé et n'en a pas tiré le bon prix et il s'apprête à assigner Claude CELLIER, père dudit feu Georges, pour obtenir une plus-value. Ils préférèrent finalement s'en remettre à 2 prudhommes, Guillaume RAMEIL, du Cheyla-d'Ance (ibidem), et Pierre BRUNEL, de Thoras-43, qui fixent la "lésion" à 12 livres.
3 E 6907/272	18/07/1604	achat	Saint-Paul-le-Froid	<b>CELLIER Pierre, DELAFONT Jean</b>	Jean DELAFONT, des Combes (Saint-Paul-le-Froid), a vendu pour 8 livres à Pierre CELLIER, des Martines (ibidem), un champ (confronts).
3 E 6907/440	25/10/1604	quittance	Grandrieu	<b>CELLIER Vidal, BESSE Pierre</b>	Pierre BESSE, couturier, de Grandrieu, tient quitte Vidal CELLIER, des Mèdes (ibidem), de toutes les dettes que celui-ci avait envers lui.
3 E 6907/028	17/02/1604	CM	Saint-Etienne-de-Lugdarès-07, Saint-Symphorien	<b>CHABANIER Vidal et VILLAR Catherine</b>	<b>Pages abimées.</b> Vidal CHABANIER, charpentier, de la Chase (Saint-Etienne de Lugdarès-07), diocèse de Viviers, habitant Pradelles-43, avec Catherine VILLAR, fille de feu P[ierre] VILLAR, d'Ancette (Saint-Symphorien). La fiancée est assistée de Jean VILLAR, son frère, d'Ancette, qui dote sa soeur de 20 livres, 2 robes, 1 couverture, 2 draps.
3 E 6907/431	24/10/1604	quittance	Grandrieu	<b>CHALIER Louis, DESPEISSES Antoine</b>	Le 25/03/1588 noble Louis de la TOUR, sieur de Bains-43, avec procuration de Claire de la TOUR, veuve de Jacques CHALIER, des Mèdes (Grandrieu), avait donné à ferme pour 4 ans à Antoine DESPEISSES, dudit lieu, la métairie de son défunt gendre (acte d'arrentement chez Me ALTIER). Depuis, ce dernier avait payé régulièrement le bail d'abord audit feu CHALIER, ensuite à Pierre CHALIER, son fils et héritier. Il est question de la censive. 2 années ont été payées à Madame de ROCHEBARON pour 1588 et 1589. Le solde est réglé à Louis CHALIER, fils dudit feu Jacques.
3 E 6907/527	27/12/1604	CM	Grandrieu	<b>CHALIER Pierre et Catherine GIRARD</b>	Pierre CHALIER, fils de Louis CHALIER et d'Antonie JOUVE, des Mèdes (Grandrieu), avec Catherine GIRARD, fille de Claude GIRARD, marchand, de Grandrieu. La dot : douze-vingt-quinze livres, 2 robes garnies, 1 couverture, 2 draps et les habits du fiancé. Il promet en outre à Catherine 25 livres sur ses droits sur les biens de sa mère, feue Jeanne PONTIER, 1ère femme dudit GIRARD. Le tout fait quatorze-vingts livres. Le père du fiancé lui fait une donation de la moitié de ses biens ; la mère du fiancé lui fait donation de la moitié des biens qu'elle avait apportés en dot à son mari. [acte incomplet. Il manque le feuillet qui contient l'indication des témoins et les signatures ; le début de l'acte indique que 2 notaires, au moins, sont présents : "nous, notaires, soussignés". A gauche du titre on lit : "expédié à CHAURAND" ; c'est peut-être le 2nd notaire]
3 E 6907/026	08/02/1604	quittance		<b>CHAPEL Privat, BERTRAND Gabriel</b>	<b>Pages abimées.</b> Gabriel BERTRAND, [du Cheyla-d'Ance mais habitant] la Brugeirette (Saint-Paul-le-Froid), a reçu de Privat CHAPEL, du Cheyla-d'Ance, son métayer, 17 livres sur l'arrentement de la métairie dudit BERTRAND.

3 E 6907/463	01/11/1604	quittance	Saint-Alban	<b>CHAPEL Vidal, AJASSE Marguerite</b>	Feu André CHAPEL, de la Roche (Saint-Alban), en son testament reçu par Me SALVAT, notaire de Saint-Alban, désigna comme tuteurs et administrateurs des personnes et des biens de Marguerite AJASSE, sa femme et de Jean CHAPEL, leur fils, Vidal CHAPEL, meunier, de la Roche (Saint-Alban), et N.N. [page abîmée] CROUZET. Comme ladite AJASSE veut convoler en 2des noces et que ledit Jean CHAPEL a atteint l'âge de 14 ans, les tuteurs demandent à être relevés de leur charge.
3 E 6907/458	31/10/1604	quittance de dot	Grandrieu	<b>CHASTEL Jean vieux, BONHOMME Privat</b>	Privat BONHOMME, de la Fage (Grandrieu), a reçu de Jean CHASTEL vieux, du dit lieu, 9 livres sur ce qui fut promis à sa femme, feue Hélix PARROSSE [?], en leur CM.
3 E 6907/471	00/11/1604			<b>CHAUCHAT</b>	<b>[acte incomplet ; il n'en subsiste que la dernière page. Concerne un certain CHAUCHAT]</b>
3 E 6907/205	27/06/1604	achat	Grandrieu	<b>CHAUCHAT Claude, BESSE Antoinje</b>	Antoine BESSE, de Grandrieu, a vendu pour 120 livres à Me Claude CHAUCHAT, baille, de Grandrieu, un pastoral et un champ (confronts). Parmi les témoins, Claude BESSE, frère du vendeur, et Martin FABRE, son oncle, de Grandrieu.
3 E 6907/174	07/06/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Thoras-43, Grandrieu	<b>CHAUCHAT Claude, BOUQUET Jeanne, VINCENS Antoine</b>	Antoine VINCENS, comme mari de Marguerite BOUQUET, du Chailot (Thoras-43), a reçu de Claude CHAUCHAT et Jeanne BOUQUET, mariés, de Grandrieu, 20 livres et 2 draps sur la dot faite à sa femme en son CM. Parmi les témoins, Vidal VINCENS, de Masimbert (Grandrieu).
3 E 6906/055	25/03/1603	accord	Grandrieu	<b>CHAUCHAT Jean, BOULET Vidal, CORDELHAT Anne, ROUVIERE Jean</b>	<b>[Encre délavée, hauts de page illisibles]</b> Après le décès de Pierre BOULET, de Manoresches (Grandrieu), Anne CORDELHAT, sa femme, fut tutrice des enfants. Depuis peu, elle s'est remariée avec Jean ROUVIERE, de Laldeirès (ibidem) et a voulu rendre les comptes de tutelle et se décharger des biens à elle confiés. Jean CHAUCHAT, de Pont-neuf (Grandrieu), beau-père de Vidal BOULET, fils du 1er lit de ladite CORDELHAT, a été nommé curateur de celui-ci. Mais il s'est agi pour l'ancienne tutrice de récupérer en justice son augment de dot, le legs à elle fait par son feu mari, et ses droits sur les biens de feue Gabrielle BOULET, sa fille. On renonce au procès engagé par elle contre son propre fils et ledit CHAUCHAT et on s'accorde. Voir détails.
3 E 6907/420	16/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Jean-Lachalm-43, Croisances-43	<b>CHAUCHON Michel, FABRE Pierre</b>	Michel CHAUCHON, père de Pierre CHAUCHON, ce dernier, mari de Vidale FABRE, de Rossignols (Saint-Jean-Lachalm-43), a reçu de Pierre FABRE, de Croisances-43, père de ladite Vidale, 24 livres sur la dot de sa femme.
3 E 6907/199	13/06/1604	dot (quittance et reconnaissance)	la Panouse, Grandrieu	<b>CHAURAND Jean, MEYRAND Louis</b>	Louis MEYRAND, mari de Claude CHAURAND, de Martignac (la Panouse), a reçu de Jean CHAURAND, son beau-père, de Florensac (Grandrieu), 12 livres pour entier paiement de la dot faite à sa femme en son CM (notaire non indiqué).
3 E 6907/276	18/07/1604	sous-arrentement	Mende, Grandrieu	<b>CHAURAND Jean, RODIER Antoine, LE BOSSU Jean, SAINT-BAUZILLE (de) Raymond</b>	Jean LE BOSSU, chanoine de l'église cathédrale de Mende, prieur du prieuré de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et Raymond de SAINT-BAUZILLE, de Mende, avec procuration de messire Adam, évêque et seigneur de Mende, ont sous-arrenté à Jean CHAURAND et Antoine RODIER, de Grandrieu, la dîme des grains de Florensac (ibidem).

3 E 6907/403	08/10/1604	bail en paiement	Bas-43, Grandrieu	<b>CHAUVET Jean, ARIBERT Vidal</b>	Par contrat du 05/11/ dernier reçu par Me LOMBARD, notaire, Vidal ARIBERT [d'Aubespeires à Grandrieu], au nom et comme curateur d'Hélix ARIBERT, fille et héritière de feu Vidal ARIBERT, baille, en son vivant, de Montauroux et Chambon, s'était obligé, pour les impôts, de la somme de 230 livres, payable à St Michel dernier, envers Me Jean CHAUVET, celui-ci agissant au nom de damoiselle Denise de CHAUVET, sa soeur, veuve et héritière fiduciaire de feu noble Jean de CHAZALETS, son mari. Me Jean CHAUVET, notaire de <b>Bas-43, en Forêts [= Forez ? Sans doute Bas-en-Basset]</b> , reçoit, ce jour, du bétail en paiement.
3 E 6907/406	08/10/1604	précaire	Bas-43, Grandrieu	<b>CHAUVET Jean, SERVEL Barthélemy</b>	Barthélemy SERVEL, de Manoresches (Grandrieu), reconnaît tenir du bétail en précaire de Me Jean CHAUVET, notaire royal du "bourg de <b>Bas-43, en Forêts [= Forez ? Sans doute Bas-en-Basset]</b> ". Détail du précaire et conditions du bail.
3 E 6907/65	25/03/1604	accord	Grandrieu	<b>CHAZAL Antoine, NICOLAS Jeanne, LAHONDES Antoine</b>	Feu Michel LAHONDES, de Manoresches (Grandrieu), et Jeanne NICOLAS, mariés, dudit lieu, pour paiement de 60 livres et 2 setiers de blé qu'ils devaient à Isabelle BRUNEL, fille de feu Jacques BRUNEL et femme, pour lors, de feu Vidal BERNARD, et, à présent, femme d'Antoine CHAZAL, de Chabestras (ibidem), avaient donné un pré (acte reçu par feu Me Jean ANERON le 07/08/1583). Après le décès dudit Michel LAHONDES, ladite NICOLAS, sa veuve, avait assigné ledit Antoine CHAZAL en révision dudit contrat et délaissement du pré car il faisait partie de ses biens dotaux. Finalement, accord amiable auquel participe, auprès de sa mère, Antoine LAHONDES, fils desdits LAHONDES et NICOLAS.
3 E 6907/052	15/03/1604	arrentement	la Panouse	<b>CHEVALIER Antoine, CHAMP Claude</b>	Claude CHAMP, d'Espinouse-de-Fenestres (la Panouse), a arrenté sa métairie à Antoine CHEVALIER, dudit lieu. Conditions du bail.
3 E 6907/154	31/05/1604	arrentement	la Panouse	<b>CHEVALIER Antoine, GUEIFFIER Vidal</b>	Vidal GUEIFFIER, de la Panouse, a loué à Antoine CHEVALIER, dudit lieu, pour 3 ans et 3 livres par an une maison avec jardin au-devant de la porte de la maison. Il se réserve la possibilité d'y demeurer aussi, lui ou sa belle-mère ou sa belle-sœur. Dans ce cas, le loyer serait diminué de moitié.
3 E 6907/499	06/12/1604	accord	la Panouse, Saint-Paul-le-Froid	<b>CHEVALIER Antoine, REBOUL Jean</b>	Me Jean REBOUL, notaire royal, habitant le Chayla-d'Ance (Saint-Paul-le-Froid), pour avoir paiement de 60 livres 10 sols que lui doit Antoine CHEVALIER, d'Espinouse-de-Fenestres (la Panouse), lui a fait saisir 4 vaches, 2 veaux, 1 velle, 1 truie et 21 bêtes à laine par la Cour ordinaire du Chayla. Ledit CHEVALIER est allé en appel devant la Cour royale de Gévaudan.
3 E 6906/011	00/02/1603	CM	Laval-Atger	<b>CHEVALIER Jean et PONTIER Claude</b>	<b>[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible]</b> Jean CHEVALIER, de Montauroux (Laval-Atger), avec Claude PONTIER, fille de Gabriel PONTIER, de Tresbos (ibidem). Le fiancé est assisté de autre Jean CHEVALIER, son frère, de Montauroux. Les fiancés se constituent l'un l'autre en leurs biens. Sont ici présents et participent à la dot, 3 frères de la fiancée, Jacques PONTIER, qui habite Montpellier-34, Claude et Martin PONTIER, habitant Agde-34 [écrit "Adde"].
3 E 6907/323	28/08/1604	constitution de rente	Grandrieu	<b>CHEVALIER Jean, GOUNY Antoine</b>	Lors du CM d'Antoine GOUNY, de la Bataille (Grandrieu) avec feue Antonie PASCAL (reçu par Me BIEL), Jean CHEVALIER, dudit lieu, avait fait donation de tous ses biens contre une pension en nature. Considérant à présent que ladite pension n'est pas suffisante pour subvenir à la nourriture dudit CHEVALIER, Antoine GOUNY la lui augmente.

3 E 6907/359	16/09/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>CHEVALIER Jean, GOUNY Antoine</b>	Antoine GOUNY, de la Bataille (Grandrieu), mari de Claude BOUHAT, [fille de Pierre BOUHAT, de Florensac (ibidem)] a reçu de Jean CHEVALIER, de Florensac, la 1ère échéance du paiement de la dot promise au CM [acte chez Me BIEL le 12/09 dernier même registre].
3 E 6907/104	21/04/1604	ratification	Grandrieu	<b>CHEVALIER Jean, PASCAL Marguerite, GOUNY Antoine, PASCAL Antoine</b>	Jean CHEVALIER et Antonie PASCAL, mariés, de la Bataille (Grandrieu), certifiés du CM passé entre Antoine GOUNY et Antonie PASCAL, nièce de ladite Antonie, reçu par Me BIEL le 09/10/1603 et portant donation de tous leurs biens par lesdits CHEVALIER et PASCAL auxdits GOUNY et PASCAL, confirment ce jour la donation.
3 E 6907/424	22/10/1604	arrentement	Sainte-Colombe-de-Montauroux, Grandrieu	<b>CHEVALIER Vidal, BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, habitant d'Aubespeires (Grandrieu), métayer de la métairie de Jacques ARMAND, d'Auroux, a arrenté pour 4 ans et 25 livres à Vidal CHEVALIER, du Veyment (Sainte-Colombe-de-Montauroux), un pré dépendant de ladite métairie. <b>[Une note marginale difficile à lire]</b>
3 E 6907/151	25/05/1604	obligation	Laval-Atger, Grandrieu	<b>CLEMENS Antoine, CHAZOT Pierre</b>	Pierre CHAZOT, de Montgros (Laval-Atger), reconnaît être tenu de payer à messire Antoine CLEMENS, prêtre et curé de Grandrieu, 355 livres. Une obligation de 100 livres envers Antoine ROCHER, neveu dudit CLEMENS (15/11/1597 devant Me CHANTUEL, notaire de Langogne), 60 livres au même (obligation reçue par feu Me ARMAND le 16/03/1590), 75 livres aussi chez feu Me ARMAND le 14/05/1594, plus 48 livres que ledit CHAZOT et feu Michel CHAZOT, son frère, devaient à Marguerite ROCHER, nièce dudit CLEMENS (Me de ABRIGES, notaires de Pradelles-43, le 14/11/1596) et 72 livres que ledit CHAZOT devait à ladite ROCHER (acte chez Me de ABRIGES le 22/05/1590 - année incertaine à cause d'une rature).
3 E 6907/106	22/04/1604	achat	Grandrieu	<b>CLEMENS Antoine, VEYRET Vidal</b>	Vidal VEYRET, d'Espinousette (Grandrieu), habitant le Bouschet-Fraysse (ibidem), a vendu pour 200 livres à messire Antoine CLEMENS, prêtre et curé de Grandrieu, un pastoral et 2 champs (confronts). Voir montage financier. On y lit que Marie BONHOMME est la mère de Vidal VEYRET et Etienne VEYRET, le frère de Vidal. On y trouve aussi des références d'actes notariés.
3 E 6907/505	10/12/1604	achat	Grandrieu	<b>CLEMENS Blaise, MALET Pierre</b>	Pierre MALET, de Florensac (Grandrieu), a vendu partie d'un champ (confronts) pour 16 livres à Jean CLEMENS, fils de Blaise CLEMENS, dudit lieu, absent mais représenté par son père.
3 E 6907/88	12/04/1604	achat	Grandrieu	<b>CLEMENS Blaise, MALET Pierre</b>	Pierre MALET, de Florensac (Grandrieu), a vendu partie d'un champ (confronts) pour 9 livres à Blaise CLEMENS, dudit lieu.
3 E 6907/119	27/04/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>CLEMENS Jacques, JACQUES Blaise</b>	Blaise JACQUES, de Florensac (Grandrieu), mari d'Agnès CLEMENS, a reçu de Jacques CLEMENS, frère d'Agnès, dudit lieu, 10 livres sur la dot faite à Agnès en son CM avec ledit Blaise (notaire non indiqué).
3 E 6907/438	25/10/1604	quittance	Grandrieu	<b>CLEMENS Jacques, ROCHE Catherine, DANCE Vidal</b>	Louise RICHARD, femme de Vidal DANCE, du Bouschet-Fraise (Grandrieu), avait vendu un pré à Catherine ROCHE, femme de Jacques CLEMENS, de Florensac (ibidem), par acte devant Me Claude GAUDE. Elle avait aussi vendu un champ à feu Privat CLEMENS, fils dudit Jacques, par acte devant ledit feu Me GAUDE. Le mari de la vendeuse avait ratifié ces ventes. Depuis, ces terres avaient été données et hypothéquées au profit de [?] et Jean CHASSEFEIRES qui firent ensuite rémission de leurs droits à Pierre REBOUL, du Bouschet-Grenier (ibidem). Voir autres détails financiers.

3 E 6907/179	08/06/1604	vente de fruits	Saint-Symphorien	<b>CLEMENS Pierre, FORESTIER Antoine</b>	Antoine FORESTIER, de Chams (Saint-Symphorien), pour se faire payer 30 livres à lui dues par Pierre CLEMENS, dudit lieu, (obligation du 22/07 dernier reçue par Me BIEL), avait voulu faire saisir un champ, à quoi son débiteur s'était opposé, prétendant avoir obtenu un délai. Il prie, ce jour, son créancier de prendre la jouissance de la moitié dudit champ jusqu'au paiement de ladite somme. Ce qu'il accepte. Voir conditions.
3 E 6907/393	03/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien	<b>CLEMENS Pierre, GARREL Jean</b>	Jean GARREL, comme mari de Marguerite CLEMENS, de Chams (Saint-Symphorien), a reçu de Pierre CLEMENS, dudit lieu, frère de Marguerite, 13 livres sur la dot faite en son CM.
3 E 6907/236	08/07/1604	achat	Grandrieu	<b>CORDIER Pierre, BESSE Antoine</b>	Antoine BESSE, de Grandrieu, a vendu pour 600 livres à Pierre CORDIER, marchand, dudit lieu, un pré (confronts).
3 E 6907/64	23/03/1604	arrentement	Grandrieu	<b>CORDIER Pierre, GUIRAUD Jacques</b>	Me Jacques GUIRAUD, praticien, de Grandrieu, a arrenté des prés (confronts) à Pierre CORDIER, marchand, dudit lieu. Conditions du bail.
3 E 6907/281	19/07/1604	sous-arrentement	Grandrieu	<b>CORDIER Pierre, LE BOSSU Jean, SAINT-BAUZILLE (de) Raymond</b>	Honorable homme Jean LE BOSSU, chanoine de Mende et prieur de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et messire Raymond de SAINT-BAUZILLE, de Mende, ayant procuration de Mgr l'évêque de Mende, ont arrenté à Pierre CORDIER, marchand, de Grandrieu, la dime des grains. Conditions du bail pour lequel se porte caution Jean RODIER, de Grandrieu.
3 E 6906/048	15/03/1603	quittance	Grandrieu	<b>CORDIER Pierre, manants de Grandrieu</b>	Jean BAILLE, Jean CHAUVET, Vidal BARRANDON, Pierre PAGES, Michel DAUDE, Jean MEYRAND, de la Bataille (Grandrieu), terre épiscopale, tant en leur nom qu'en celui des autres manants de Grandrieu par qui ils promettent de faire ratifier cet acte, reçoivent de Pierre CORDIER, marchand, de Grandrieu, collecteur de la taille, quittance des paiements déjà effectués.
3 E 6907/490	03/12/1604	achat	Grandrieu	<b>CORDIER Pierre, ROCHE Antoine</b>	Antoine ROCHE, de Grandrieu, a vendu pour 21 livres à Pierre CORDIER, marchand, dudit lieu, partie d'une terre (confronts).
3 E 6907/122	27/04/1604	arrentement	Saint-Paul-le-Froid, Saint-Symphorien	<b>COUPERT Jean, GAILLARD Vidal</b>	Vidal GAILLARD, d'Ancelpont (Saint-Symphorien), a arrenté à Jean COUPERT, du Cheyla-d'Ance (Saint-Paul-le-Froid), sa métairie d'Ancelpont. Conditions du bail.
3 E 6907/144	09/05/1604	obligation	Grandrieu	<b>CROUZET Claude, BERNARD Vidal</b>	Vidal BERNARD, de Belviala (Grandrieu), reconnaît devoir à Claude CROUZET, habitant de Grandrieu, 105 livres en une obligation reçue par Me BIEL le 26/09 dernier et autres obligations et prêt. Modalités de remboursement.
3 E 6907/145	09/05/1604	arrentement	Grandrieu	<b>CROUZET Claude, BERNARD Vidal</b>	Vidal BERNARD, de Belviala (Grandrieu), a arrenté pour 2 ans à Claude CROUZET, habitant Grandrieu, une maison sise dans le bas-fond de Grandrieu. Conditions du bail.
3 E 6907/301	26/07/1604	lodz (droit de)	Grandrieu	<b>CROUZET Claude, CHAUCHAT Claude</b>	Claude CHAUCHAT, baille de Grandrieu, habitant Grandrieu, agissant au nom de Raymond de SAINT-BAUZILLE, rentier de Grandrieu pour l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, informé de l'acquisition [voir acte chez Me BIEL même registre] faite par Claude CROUZET, habitant de Grandrieu, lui applique le droit de lodz.
3 E 6907/297	22/07/1604	achat	Grandrieu	<b>CROUZET Claude, MEYRAND Noë et Jacques</b>	Noë et Jacques MEYRAND, frères, de Grandrieu, ont vendu pour 60 livres à Claude CROUZET, habitant dudit lieu, une maison (confronts) précédemment vendue (mais contrat annulé ce jour devant Me BIEL) à Guillaume LEGER, commandant la tour de Grandrieu. Voir détails financiers.
3 E 6907/361	19/09/1604	quittance	Grandrieu	<b>CROUZET Claude, MEYRAND Noë et Jacques</b>	Noë et Jacques MEYRAND, frères, de Grandrieu, ont reçu de Claude CROUZET, habitant dudit lieu, 45 livres sur ce qu'il leur devait suite à l'accord passé entre eux lors du contrat de vente d'une maison (acte chez Me BIEL le 22/07 dernier).

3 E 6907/242	15/07/1604	accord	Ribennes, Grandrieu	<b>CROUZET Claude, SALAVILLE Pierre</b>	Il y a eu procès en la Cour du Baillif de Gévaudan entre Pierre SALAVILLE, notaire royal de Ribennes, tant en son nom que comme mari de Jeanne CROUZET, fille de feu Claude CROUZET, icelui de la Grange (Grandrieu) en son vivant, d'une part, et Claude CROUZET, fils dudit feu, de la Grange. Ledit SALAVILLE tenait que ledit feu CROUZET, lors du CM de ladite Jeanne CROUZET, avait fait donation à sa fille de la moitié de ses biens en préciput et avantage (CM du 19/06/1687 reçu par Me GAUDE). Il réclame donc entre autres choses cette moitié des biens ainsi que la légitime de sa femme sur l'autre moitié, soit 1/5ème de cette autre moitié puisque ledit feu CROUZET laissait 5 enfants. Voir détails judiciaires et accord amiable. 15 feuillets pour décrire le partage des terres avec leurs confrants.
3 E 6907/300	24/07/1604	quittance	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>CROUZET Claude, TRESSON/TRESSOL [?] Mathieu</b>	Mathieu TRESSON [appelé aussi "TRESSOL"], de Chambon (Saint-Symphorien), avait été sous-rentier de la dime avec feu Claude CROUZET, de la Grange (Grandrieu), et avait dépensé beaucoup d'argent pour payer l'équivalent sans que ledit CROUZET ait sorti un sou. Il voulait donc mettre en instance Claude CROUZET, de la Grange, fils et héritier dudit feu Claude mais finalement ils sont parvenus à un accord.
3 E 6907/202	22/06/1604	obligation	Auroux, Grandrieu	<b>CROUZET Jean, BAILLE Jean, RICHARD Jacques</b>	Jean BAILLE et Jacques RICHARD, de la Bataille (Grandrieu), ont reconnu devoir à Jean CROUZET, fils de Pierre CROUZET, de Grandrieu mais habitant Auroux, 2 setiers 3 quarts de blé-seigle.
3 E 6907/275	18/07/1604	sous-arrentement	Mende, Grandrieu	<b>CROUZET Pierre, ALDABERT Jacques, LE BOSSU Jean, SAINT-BAUZILLE (de) Raymond</b>	Jean LE BOSSU, chanoine de l'église cathédrale de Mende, prieur du prieuré de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et Raymond de SAINT-BAUZILLE, de Mende, avec procuration de messire Adam, évêque et seigneur de Mende, ont sous-arrenté à Pierre CROUZET et Jacques ALDABERT, de Grandrieu, la dime des grains de la Fage (ibidem).
3 E 6907/416	15/10/1604	arrentement	Saint-Symphorien	<b>DELAFONT Mathieu et Jean, DURON Jeanne</b>	Jeanne DURON, veuve de Jean DELAFONT, et Jean DELAFONT, son fils, de Lherm (Saint-Symphorien), ont arrenté leur métairie (description, confrants) à Mathieu DELAFONT, dudit lieu. Voir conditions du bail. <b>[parenté de Mathieu DELAFONT non indiquée, s'il y en a une]</b>
3 E 6907/140	09/05/1604	accord	Saint-Symphorien	<b>DELAFONT Mathieu, AUJOULAT Catherine</b>	Le 05/07/1597, devant feu Me Claude GAUDE, Catherine AUJOULAT, veuve de Georges DELAFONT, de Lherm (Saint-Symphorien), habitant à présent Grandrieu, avait passé un contrat d'arrentement pour 4 ans en faveur de son beau-frère, Mathieu DELAFONT, de Lherm, des terres héritées de son défunt mari. A ce jour il n'a pas payé grand-chose et ladite Catherine était prête à l'assigner en justice. Finalement, accord amiable qui prolonge la durée de l'arrentement. Parmi les témoins, Simon DELAFONT, d'Ancette (Saint-Symphorien).
3 E 6907/335	05/09/1604	lodz (droit de)	Saint-Paul-le-Froid, Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>DELAROCHE André, BERTRAND Gabriel</b>	Gabriel BERTRAND, du Cheyla-d'Ance (Saint-Paul-le-Froid), habitant à présent la Brugeyrette (ibidem), rentier du Bouschet-Fraysse [Grandrieu] dont la "seigneuresse" est damoiselle Françoise de ROCHEMORE [écrit "ROCHEMEURE"], a été informé de l'acquisition faite par André DELAROCHE, de la Brugeyre (Sainte-Colombe-de-Montauroux), de la moitié de la moitié d'un champ appartenant à Pierre JAFFUER jeune, de Sainte-Colombe-de-Montauroux (contrat reçu par Me Privat MARCON). Ledit rentier applique à l'acquéreur le droit de lodz.
3 E 6907/118	25/04/1604	quittance	Grandrieu	<b>DELAROCHE Pierre, BERNARD Vidal</b>	Vidal BERNARD, de Belviala (Grandrieu), fils de feu Etienne BERNARD et neveu de feus messire Antoine BERNARD, de son vivant prêtre, et Vidal BERNARD, ses oncles, de Belviala, donne quittance à Pierre DELAROCHE, de Belviala, de tout ce que feu Jean BONNEFILLE, aïeul dudit Pierre DELAROCHE, pouvait devoir auxdits feus.

3 E 6907/201	17/06/1604	quittance	Grandrieu	<b>DESPEISSES Antoine, DAUDE Michel</b>	Michel DAUDE, de la Bataille (Grandrieu), a donné quittance générale à Antoine DESPEISSES, des Médes (ibidem). Parmi les témoins, Jean PORCHER, de Belviala (ibidem), beau-fils dudit DAUDE.
3 E 6907/316	15/08/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Rieutort, Grandrieu	<b>DESPEISSES Jean, VELAIGUET Vidal</b>	Vidal VELAIGUET, de Vitrolles (Rieutort), comme mari de Marguerite BONNET a reçu de Jean DESPEISSES, de Chabestras (Grandrieu), 20 livres sur la dot faite au CM de sa femme (notaire non indiqué).
3 E 6907/325	29/08/1604	CM	la Panouse, Grandrieu	<b>DOULCE Jean et BONIOL Jeanne</b>	Jean DOULCE, de Florensac (Grandrieu), avec Jeanne BONIOL, fille de feu Privat BONIOL et de Jeanne PORCHER, laquelle PORCHER est à présent femme en 2des noces de Poncet BOUQUET, des Chazes (la Panouse). La dot, 220 livres, 1 vache garnie "dedans et dehors", 4 brebis de port, 2 setiers de blé-seigle, 2 robes garnies, 1 couverture, 2 draps ; habits pour ledit DOULCE (manteau, pourpoint, haut et bas-de-chausses) ; habits de la fiancée.
3 E 6907/005	17/01/1604	achat	la Panouse	<b>DURAND Pierre</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Pierre DURAND, fils et héritier de feu Jean DURAND, de la Panouse, vend à [lacune], des biens pour 120 livres. [voir le 08/02 même registre autre acte concernant ces biens]
3 E 6907/86	10/04/1604	obligation	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>DURON Michel, BORREL Vidal</b>	Michel DURON, de Croisières (Saint-Symphorien), reconnaît être débiteur envers noble Vidal BORREL, bourgeois de Mende, de 82 livres pour compte final de ce que ledit DURON devait à Jean RODIER, de Grandrieu.
3 E 6907/169	06/06/1604	arrentement	Grandrieu	<b>FABRE André, CROUZET Claude</b>	Claude CROUZET, de la Grange (Grandrieu), rentier des prés de Pierre SALAVILLE sis à la Grange, en a arrenté 3 à André FABRE, de Grandrieu, pour la "cueillette" prochaine, et pour 11 livres. D'autre part, ledit FABRE reconnaît devoir audit CROUZET 9 livres pour achat de blé.
3 E 6907/143	09/05/1604	permission	Grandrieu	<b>FABRE Claude, PELEGRIN Jeanne et Marguerite, ROUFFIAC Claude</b>	Claude FABRE, mari de Marguerite PELEGRIN, et Jeanne PELEGRIN, sœur de celle-ci, de Grandrieu, ont donné permission à Claude ROUFFIAC, dudit lieu, de faire bâtir un entre-deux en pierre entre leurs maisons. Ledit ROUFFIAC détient cette maison depuis le décès de feu Marguerite LIGONES, sa 1ère femme. Description et conditions.
3 E 6907/426	22/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien	<b>FABRE Jean et Pierre, CELLIER Antoine, ALIBERT Jeanne</b>	Antoine CELLIER et Jeanne ALIBERT, mariés, du Moulin de Vedilhon (Saint-Symphorien), père et mère d'Antoine CELLIER, mari d'Agnès FABRE, ont reçu de Jean et Pierre FABRE, père et fils, de Cham (ibidem), père et frère de ladite Agnès, 36 livres sur la dot de cette dernière.
3 E 6907/446	28/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>FAGE Pierre, BOULET Vidal</b>	Vidal BOULET, de Manoresches (Grandrieu), fiancé de Marguerite FAGE, fille de Pierre FAGE, d'Auniac (ibidem), a reçu de ce dernier 1er paiement sur la dot faite au CM du 28/10/1604 reçu par Me BIEL, même registre.

3 E 6906/034	28/02/1603	arrentement	Laval-Atger, Grandrieu	<b>FAUCON Jacques, ARIBERT Vidal</b>	Vidal ARIBERT, baille du mandement de Montauroux et autres lieux, habitant Grandrieu, agissant au nom du seigneur de ROCHEBARON, a arrenté pour 3 ans et pour 18 livres à Jacques FAUCON, de Montauroux (Laval-Atger), le droit de piéger [?] de Montauroux appartenant audit seigneur ; 18 livres, une fois déduit ce que ledit FAUCON a payé pour des travaux "d'accommodement" du pont de Montauroux, confiés à Michel CHALEIL et Gilles AGUILHAC, charpentiers, de Florensac (Grandrieu). <b>[Jacques DESCHARD, de LHG, m'écrit : "Dans "La langue d'oc rétablie" de Fabre d'Olivet, je trouve : Piéj, Piéja = appui, pilier et le verbe Piéjar = appuyer, étançonner. Souvent, les notaires francisaient à leur façon des mots occitans et on peut hasarder que "le droit de pietge" pourrait être le droit de construire en s'appuyant sur les murs du château, d'une maison appartenant au seigneur ou à la muraille de la ville. J'ai vu donner de telles autorisations mais sans noter s'il y avait une dénomination particulière".]</b>
3 E 6907/224	04/07/1604	CM	Grandrieu	<b>FILHOT Pierre et JACQUES Jeanne</b>	Pierre FILHOT, de Belviala (Grandrieu), avec Jeanne JACQUES <b>[écrit "JAMME"]</b> , fille de Claude JACQUES, de Loubeirac (Grandrieu). La fiancée est assistée de son père et d'Antoine de JACQUES, son frère. Le père de la fiancée lui promet en dot 60 livres, 4 robes garnies, dont 2 de couleur, 1 vache "garnie dedans ou dehors", 3 setiers de blé, 2 couvertures, 2 draps.
3 E 6907/454	31/10/1604	quittance de dot	Sainte-Colombe-de-Montauroux, Grandrieu	<b>FILHOT Pierre, CROUZET Jean</b>	Jean CROUZET, mari de Jeanne BODOUSSIER, du Veyment (Sainte-Colombe-de-Montauroux), a reçu 121 livres de Pierre FILHOT, de Belviala (Grandrieu), sur la somme énoncée au contrat de transaction passé entre parties devant feu Me Jean ANERON pour la dot promise à ladite BODOUSSIER lors de son CM avec feu Jean FILHOT, son 1er mari.
3 E 6907/161	01/06/1604	lodz (droit de)	Saint-Symphorien	<b>FORESTIER Antoine, MARMOTON (de) Catherine</b>	Damoiselle Catherine de MARMOTON, femme de noble Louis de la TOUR, seigneur de Bains-43 et Chams (Saint-Symphorien), informée de l'acquisition d'un champ faite devant Me BIEL par Antoine FORESTIER, de Chams, de Pierre MATHIEU, de Chams, lui applique le droit de lodz. <b>[l'armorial du Velay donne Louis de la TOUR de BAINS comme seigneur, entre autres, de Champel -Champet dans le Lescure- Mais ici, il est bien écrit "Cham" et elle ne percevrait pas le droit de lodz pour son mari s'il n'était pas seigneur du lieu].</b>
3 E 6907/147	15/05/1604	achat	Saint-Symphorien	<b>FORESTIER Antoine, MATHIEU Pierre</b>	Pierre MATHIEU vieux, de Chams (Saint-Symphorien), a vendu pour 18 livres un champ (confronts) à Antoine FORESTIER, dudit lieu.
3 E 6907/58	17/03/1604	arrentement	Grandrieu	<b>FORESTIER Jean, CORDIER Pierre</b>	Pierre CORDIER, marchand, de Grandrieu, a arrenté pour 3 ans à Jean FORESTIER une maison sise audit lieu. Il se réserve la boutique et les greniers. Conditions du bail.
3 E 6907/346	14/09/1604	testament	Grandrieu	<b>FRAISSE Agnès</b>	Agnès FRAISSE, femme d'Antoine GELION de Belviala (Grandrieu), <b>[le notaire écrit "Vidal" au lieu d'Antoine mais avait écrit "Antoine" dans le testament de celui-ci le même jour, même registre]</b> , à cause de son âge, fait son testament et désigne pour sa sépulture la tombe des prédécesseurs de son mari au cimetière paroissial. A sa soeur, Vidale FRAISSE, de Masimbert, 10 livres ; à ses frères, Claude et Pierre FRAISSE, 3 livres. Héritier universel, son mari.
3 E 6907/425	22/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien	<b>GALLARD Vidal, FABRE Jean et Pierre</b>	Jean et Pierre FABRE, père et fils, le fils, comme mari de Louise GAILLARD, de Chams (Saint-Symphorien) ont reçu de Vidal GAILLARD, d'Ancefpont (Saint-Symphorien), frère de Louise, 100 livres pour le paiement échu à la fête de Notre-Dame de l'année 1603.

3 E 6907/337	08/09/1604	quittance	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>GAUDE Jean, BONHOMME Etienne</b>	Me Claude GAUDE, en son vivant notaire royal de Grandrieu, avait eu beaucoup d'affaires avec son voisin, Etienne BONHOMME, habitant de Saint-Symphorien. Jean GAUDE, de Grandrieu, fils et héritier dudit feu Claude GAUDE, et ledit BONHOMME s'en donnent quittance respective et générale.
3 E 6907/343	14/09/1604	testament	Grandrieu	<b>GELION Antoine</b>	Antoine GELION, de Belviala (Grandrieu), désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. A Vidale FRAISSE, sa belle-sœur, de Masimbert (ibidem), 10 livres. Héritière universelle, Agnès FRAISSE, sa femme.
3 E 6907/239	11/07/1604	arrentement	Grandrieu	<b>GIBERT Blaise, CHARRIER Michel, GAILLARD Jeanne</b>	Michel CHARRIER et Jeanne GAILLARD, mariés, icelle GAILLARD native de Montagnac (Grandrieu), à présent mendiant leur vie, ont arrenté à Blaise GIBERT, de Montagnac, la métairie que ledit CHARRIER possède en nom de sa femme audit lieu. Description. Conditions du bail. Parmi les témoins, Guillaume GAILLARD, d'Aboulinc.
3 E 6907/200	13/06/1604	vente de fruits	la Panouse, Grandrieu	<b>GIBERT Claude, TREBUCHON Pierre</b>	Pierre TREBUCHON, des Chazes (la Panouse), habitant à présent Aubespeires (Grandrieu), a vendu pour 40 livres à Claude GIBERT, de Chabestras (Grandrieu), et pour 4 ans, les fruits d'un pré.
3 E 6907/191	13/06/1604	rémission	la Panouse, Grandrieu	<b>GIBERT Claude, TREBUCHON Pierre</b>	Feu Jean TREBUCHON et Pierre TREBUCHON, son fils, des Chazes (la Panouse), avaient vendu pour 20 livres un pré à feu Claude GIBERT, de Chabestras (Grandrieu), par acte devant feu Me Jean ANERON le 21/11/1566. Ledit feu Jean TREBUCHON devait faire ratifier la vente par Catherine MALIGE, sa femme, mère dudit Pierre TREBUCHON. Ce qu'elle fit chez ledit notaire le 09/05/1567. Depuis, ledit feu GIBERT devait 12 livres d'arrérages de censive audit feu TREBUCHON. Pierre TREBUCHON, fils de ce dernier, qui habite à présent Aubespeires (Grandrieu), veut racheter le pré et faire un procès à Claude GIBERT, de Chabestras, fils de feu Claude. Finalement, accord et restitution du pré.
3 E 6907/194	13/06/1604	quittance	Thoras-43, la Panouse	<b>GIBERT Jean et Vidal</b>	Vidal GIBERT, habitant de Ventajol (Thoras-43), a reçu de Jean GIBERT, son frère, des Chazes (la Panouse), 100 livres sur les 200 livres de droits de nature sur lesquels ils se sont accordés par acte devant Me BIEL.
3 E 6907/306	01/08/1604	sous-arrentement	Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>GIBERT Jean, BORIC André</b>	André BORIC, rentier de la dîme de Sainte-Colombe-de-Montauroux, a sous-arrenté à Jean GIBERT, habitant de la Brugeyre (ibidem), la dîme des grains de la Brugeyre. Conditions du bail.
3 E 6907/307	01/08/1604	sous-arrentement	Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>GIBERT Jean, BORIC André</b>	André BORIC, de Sainte-Colombe-de-Montauroux, rentier de la dîme dudit lieu, a sous-arrenté à Jean GIBERT, dudit lieu, la dîme des grains du Monteil et du Veyment. Conditions du bail.
3 E 6907/373	27/09/1604	sous-arrentement	Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>GIBERT Jean, BORIC André</b>	André BORIC, habitant Sainte-Colombe-de-Montauroux, rentier de la métairie de feu Antoine BROUILLET, dudit lieu, l'a sous-arrentée pour 4 ans à Jean GIBERT, habitant de la Brugeyre (ibidem). Conditions de l'arrentement.
3 E 6907/195	13/06/1604	arrentement	Thoras-43, la Panouse	<b>GIBERT Vidal et Jean</b>	Jean GIBERT, des Chazes (la Panouse), a arrenté à Vidal GIBERT, son frère, habitant Ventajol (Thoras-43), une métairie qu'il a au nom de sa femme, sise à Ventajol. Conditions du bail.
3 E 6907/197	13/06/1604	quittance	Thoras-43, la Panouse	<b>GIBERT Vidal et Jean</b>	Jean GIBERT, des Chazes (la Panouse), donne quittance à Vidal GIBERT, son frère, habitant Ventajol (Thoras-43), du prix de l'arrentement de sa métairie pendant une précédente période de 5 ans.

3 E 6907/162	01/06/1604	quittance	Saint-Paul-le-Froid, Grandrieu	<b>GIBERT Vidale, DELAFONT Mathieu</b>	<b>Une page abîmée.</b> Mathieu DELAFONT, de Boirelac (Saint-Paul-le-Froid), fils et héritier de feus Jean DELAFONT et Gabrielle GIBERT, donne quittance générale à Vidale GIBERT, fille de feu Jacques GIBERT et, à présent, femme de Jacques MEYRAND, de Montagnac (Grandrieu), pour entier paiement de la dot faite par ledit feu Jacques GIBERT à Gabrielle GIBERT, sa fille, au CM reçu par feu Me Jean ANERON.
3 E 6907/014	23/01/1604	loz (droit de)	Grandrieu	<b>GIRARD Claude, CHAUCHAT Claude</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Claude CHAUCHAT, baille, de Grandrieu, agissant au nom de "Monseigneur de Mende", applique le droit de loz à Claude GIRARD, marchand, de Grandrieu, pour des jardins acquis par celui-ci de Pierre CORDIER, de Grandrieu.
3 E 6907/363	19/09/1604	obligation	Grandrieu	<b>GIRARD Claude, FABRE André</b>	André FABRE, de Grandrieu, reconnaît être débiteur envers Claude GIRARD, marchand, dudit lieu (obligations reçues par Me BIEL).
3 E 6907/339	12/09/1604	CM	Grandrieu	<b>GOUNY Antoine et BOUHAT Claude</b>	Antoine GOUNY, de la Bataille (Grandrieu), avec Claude BOUHAT, fille de Pierre BOUHAT, de Florensac (ibidem). La dot : 130 livres, 2 robes; 1 couverture, 1 drap ; à l'usage du fiancé, un manteau.
3 E 6907/322	28/08/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>GOUNY Antoine, CHEVALIER Jean</b>	Jean CHEVALIER, de la Bataille (Grandrieu), avait, en dot, fait donation de tous ses biens à Antoine GOUNY, son neveu, dudit lieu, jadis mari de feue Antonie PASCAL, sa nièce, lors du CM de ces derniers reçu par Me BIEL. Ledit Antoine GOUNY reconnaît, ce jour, avoir reçu en plusieurs fois dudit CHEVALIER 600 livres.
3 E 6907/115	25/04/1604	accord	Grandrieu	<b>GOURDOUZE Bertrand, BRUNEL Claude, BOUQUET Jacques</b>	Jacques BOUQUET, mari d'Anne BRUNEL, de Florensac (Grandrieu), avait assigné en justice Bertrand GOURDOUZE et Claude BRUNEL, aussi mariés, de Laldeirès (ibidem), ses beau-frère et belle-sœur, pour les obliger à payer un legs de 40 livres fait par feue Marie BOULET, mère desdites BRUNEL, et autres choses contenues dans le testament de ladite feue BOULET reçu par Me Claude GAUDE, notaire. Il réclame aussi la part de sa femme dans la succession de feue Marie BRUNEL, nièce desdites BRUNEL, décédée ab intestat. Les défendeurs opposaient une fin de non-recevoir au motif que lors de leur CM ils avaient été tenus quittes de tous droits paternels, maternels et fraternels moyennant la dot qu'ils avaient faite à Anne lors de son CM reçu par ledit feu Me GAUDE. Finalement accord amiable.
3 E 6907/121	27/04/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>GOURDOUZE Bertrand, BRUNEL Anne, BOUQUET Jacques</b>	Jacques BOUQUET, mari d'Anne BOUQUET [ <b>appelée "Anne BRUNEL" dans l'acte du 11/10/1604, même registre</b> ] , de Florensac (Grandrieu), a reçu de Bertrand GOURDOUZE et Claude BRUNEL, mariés, de Laldeirès (ibidem), beau-frère et belle-sœur dudit BOUQUET, 6 livres et 1 robe sur la dot faite à Anne en son CM (notaire non indiqué).
3 E 6907/412	11/10/1604	quittance	Grandrieu	<b>GOURDOUZE Bertrand, BRUNEL Anne, BOUQUET Jacques</b>	Jacques BOUQUET, avec la permission d'Anne BRUNEL, sa femme, [ <b>appelée "Anne BOUQUET" dans l'acte du 27/04/1604, même registre</b> ] , de Florensac (Grandrieu), ont reçu de Bertrand GOURDOUZE, beau-frère de Jacques, et Claude BRUNEL, sœur d'Anne, mariés, de Laldeirès (ibidem), 64 livres en une paire de boeufs constituées en dot par ces derniers pour le CM de Jacques et Anne.

3 E 6907/523	17/12/1604	annulation de cautionnement	Saint-Jean-la-Fouillouse, Grandrieu	<b>GRAVEIL Pierre et Jacques, CHAPDANIEL Jeanne</b>	<b>[le notaire a écrit "septième jour" mais il s'agit vraisemblablement du 17]</b> Jeanne CHAPDANIEL, veuve de Antoine MARCOALD, de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse), et Pierre GRAVEIL, son beau-fils, dudit lieu, neveu de Jacques GRAVEIL et petit-fils d'Etienne GRAVEIL, ont donné hier quittance du paiement de 13 livres, ce jour, devant Me BIEL, à Claude SAPEDE et Jeanne MARCOALD, du Sapet (Grandrieu). Dans cette affaire, Jacques GRAVEIL n'ayant fait que se porter caution, est relevé de cette obligation par lesdits Jeanne CHAPDANIEL et Pierre GRAVEIL.
3 E 6907/456	31/10/1604	achat	la Panouse	<b>GROS Etienne, MARTIN Jean</b>	Jean MARTIN, d'Espinouse-de-Fenestres (la Panouse), a vendu pour 4 livres à Etienne GROS, dudit lieu, une partie de courtil.
3 E 6907/149	15/05/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien	<b>GUEIFFIER Jean, PORTAL Antoine</b>	Antoine PORTAL, comme mari de Marguerite GUEIFFIER, de Chams (Saint-Symphorien), a reçu de Jean GUEIFFIER, tisserand, dudit lieu, son beau-père, 20 livres, 2 couvertures, 1 robe sur la dot faite à sa femme lors de son CM (notaire non indiqué).
3 E 6907/79	04/04/1604	rémission	Sainte-Colombe-de-Montauroux, Grandrieu	<b>GUIRAUD Jacques, JAFFUER Pierre jeune</b>	A la demande de Pierre JAFFUER jeune, de Montauroux, Jacques GUIRAUD, de Grandrieu, lui fait rémission de ses droits sur les biens de feu Jean VEYRET, de Sainte-Colombe-de-Montauroux, droits acquis pour une dette de 120 livres (obligation reçue par Me BIEL le 18/05/1599). Ces droits lui viennent d'une sentence de la Cour ordinaire qui a lancé une "discussion" générale des biens dudit feu VEYRET et a placé Jacques GUIRAUD en 14ème position sur la liste des créanciers. Jacques GUIRAUD accepte pour 120 livres.
3 E 6907/273	18/07/1604	sous-arrentement	Mende, Grandrieu	<b>GUIRAUD Jacques, LE BOSSU Jean, SAINT-BAUZILLE (de) Raymond</b>	Jean LE BOSSU, chanoine de l'église cathédrale de Mende, prieur du prieuré de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et Raymond de SAINT-BAUZILLE, de Mende, avec procuration de messire Adam, évêque et seigneur de Mende, ont sous-arrenté à Me Jacques GUIRAUD, praticien, de Grandrieu, Jacques VINCENS, dudit lieu, et Pierre PONTIER, habitant de la Fage (Grandrieu), la dime des grains des Montagnes [?]
3 E 6907/508	11/12/1604	accord	Grandrieu	<b>GUIRAUD Jacques, RASCHAS Antoine</b>	Antoine RASCHAS, maréchal, de Grandrieu, habitant à présent Bonialt <b>[n'existe pas sous cette forme ; il y a "Boniac" à la Panouse, commune voisine]</b> , pour obtenir paiement de 14 livres 10 sols que lui devait, selon lui, feu Vidal ARIBERT, baille, en son vivant, de Montauroux, pour fournitures en lien avec son métier de maréchal, s'apprêtait à attaquer en justice Vidal ARIBERT, d'Aubespeires (Grandrieu), en tant que tuteur d'Hélix ARIBERT, fille dudit feu Vidal ARIBERT, et songeait à faire bloquer l'arrentement dû à ladite ARIBERT par Privat DELAPORTE, métayer de la métairie de celle-ci. Depuis, ladite ARIBERT s'étant mariée, ledit RASCHAS se retourne vers Me Jacques GUIRAUD, notaire de Grandrieu, son mari. Accord amiable. Parmi les témoins, Claude RASCHAS, fils dudit Antoine, de Grandrieu.
3 E 6907/153	27/05/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>HOURS Antoine et autre Antoine, SABADEL Antoine</b>	Antoine SABADEL, de Veyrières (Saint-Symphorien), comme mari de Marguerite HOURS, fille d'Antoine HOURS, [veuve de Pierre TEISSIER], de Chambon (ibidem), a reçu dudit Antoine HOURS, du Mazel (Grandrieu), absent, représenté par autre Antoine HOURS, son fils, 45 livres, 1 vache, 2 brebis, 1setier 2 quartes de blé-seigle, sur la dot faite au CM reçu par Me BIEL [même registre le 19/02/1604].

3 E 6907/110	25/04/1604	testament	Grandrieu	JACQUES Blaise	Blaise JACQUES, de Florensac (Grandrieu), malade, désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église paroissiale. Dispositions pour le salut de son âme. Legs à Claude JACQUES, son fils et d'Isabeau ROMIEU, sa 1ère femme. Héritier universel, Agnès CLEMENS, sa femme. Héritier de substitution au décès de sa dite femme, Antoine JACQUES, praticien, de Loubeirac (Grandrieu), neveu du testateur.
3 E 6907/394	05/10/1604	CM	Saint-Sauveur-de-Ginestoux, Grandrieu	JACQUES Claude et CHAZALMARTIN (de) Françoise	Claude JACQUES, fils de Blaise JACQUES, de Florensac (Grandrieu), avec Françoise (de) CHAZALMARTIN, fille de sieur Pierre de CHAZALMARTIN et de Marguerite BARET, de Chazalmartin (Saint-Sauveur-de-Ginestoux). La dot : 536 livres, 4 robes, dont deux de couleur, 1 robe à l'usage d'Agnès CLEMENS, belle-mère du fiancé, une vache garnie, 4 setiers de blé-seigle, 1 jument, 1 couverture, 2 draps. Parmi les témoins, Etienne VEYRUNES, beau-fils dudit sieur Pierre de CHAZALMARTIN, et autre Pierre de CHAZALMARTIN, habitant d'Aboulinç, fils du constituant.
3 E 6906/020	17/02/1603	quittance	Grandrieu	JACQUES Jean jeune, CHAURAND Jean	<b>[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible]</b> Par obligation reçue par feu Me Claude GAUDE, Jean JACQUES, du Mazel (Grandrieu), devait 30 livres à Jean CHAURAND. La dette ayant été payée, le créancier en quitte ledit JACQUES représenté, ce jour, par son fils, Jean JACQUES jeune.
3 E 6907/045	08/03/1604	quittance	Grandrieu	JACQUES Jean jeune, CHAZALMARTIN Claude	Claude CHAZALMARTIN, de la Fage (Grandrieu), donne quittance à Jean JACQUES jeune, du Mazel (ibidem), de toute la censive payée depuis les acquisitions faites par les prédécesseurs dudit JACQUES de terres ayant appartenu à feu Gérard FAGE, aïeul dudit CHAZALMARTIN.
3 E 6907/87	10/04/1604	obligation	Mende, Saint-Symphorien	JAFFUER Antoine, BORREL Vidal	Antoine JAFFUER, de la Brugeyre-Soubeyrane (Saint-Symphorien), reconnaît devoir à noble Vidal BORREL, bourgeois de Mende, 84 livres, en plusieurs obligations dont l'une envers Jean RODIER, de Grandrieu. Voir décompte. <b>[acte non signé et barré]</b>
3 E 6906/039	03/03/1603	accord	Saint-Sauveur-de-Ginestoux, Grandrieu	JAFFUER Claude, VILLAR Jean	Lors du CM reçu par Me Privat MACARY il y a quelques jours entre Jean VILLAR, de Fuletin (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), et Jeanne JAFFUER, fille de feu Claude JAFFUER, lui-même fils de feu Jean JAFFUER, du Sapet (Grandrieu), et de Jeanne BENOIT, ladite BENOIT femme à présent de Laurent BRUN, de Gély [Saint-Sauveur-de-Ginestoux], ladite Jeanne JAFFUER s'était constituée en dot avec tous ses biens. Il y avait 400 livres promises par feu Jeanne CHASTEL, du Sapet, à feu Claude JAFFUER, fils de feu Jean JAFFUER et beau-frère du susdit Claude JAFFUER ; 4 robes, 1 couverture, 2 draps par le CM desdits JAFFUER et BENOIT reçu par feu Me <b>[illisible]</b> ARMAND le 14/02/1580 ; et autres paiements spécifiés audit contrat. <b>Voit ci-après la suite de cet acte.</b>
3 E 6906/039	03/03/1603	accord	Saint-Sauveur-de-Ginestoux, Grandrieu	JAFFUER Claude, VILLAR Jean	<b>Suite et fin de l'acte.</b> Puis Claude JAFFUER est décédé ab intestat, délaissant la susdite Jeanne, épouse à présent dudit VILLAR, laquelle a succédé audit feu Claude en tous ses biens. Cette dernière s'est mariée, il y a quelques jours, avec ledit VILLAR qui entend bien recouvrer la dot ainsi que 1/5ème de la légitime ayant appartenu à feu Jean JAFFUER, son oncle. Et pour cela a fait assigner Claude JAFFUER, du Sapet, susdit fils et héritier de ladite feue CHASTEL. Finalement, accord amiable. Ledit Claude JAFFUER paiera 490 livres audit VILLAR. Parmi les témoins, Jean JAFFUER, de Saint-Sauveur-de-Ginestoux.
3 E 6907/055	15/03/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Sauveur-de-Ginestoux	JAFFUER Jean et Jeanne	Jeanne JAFFUER, veuve de Pierre VILLAR, de Fuletin (Saint-Sauveur-de-Ginestoux), a reçu de Jean JAFFUER, son frère, dudit lieu, 14 livres sur la dot constituée au CM de Jeanne (notaire non indiqué).

3 E 6907/051	15/03/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Sauveur-de-Ginestoux, la Panouse	<b>JAFFUER Jean, FRAISSE Louis</b>	Louis FRAISSE, d'Espinouse-de-Fenestres (la Panouse), mari de Catherine JAFFUER, a reçu 19 livres de Jean JAFFUER, de Saint-Sauveur-de-Ginestoux, frère de Catherine, sur la dot faite au CM.
3 E 6906/032	28/02/1603	quittance	Grandrieu	<b>JAFFUER Pierre, ARIBERT Vidal</b>	Vidal ARIBERT, baille du mandement de Montauroux et autres lieux, habitant Grandrieu, quitte Pierre JAFFUER, de Florensac (Grandrieu), habitant à présent Montauroux, de tous restes de dîme et autres affaires qu'ils ont eues entre eux.
3 E 6907/150	16/05/1604	quittance	Grandrieu	<b>JAFFUER Pierre, RODIER Jean</b>	Jean RODIER, de Grandrieu, donne quittance générale à Pierre JAFFUER, de Florensac (ibidem), de toutes obligations et précaires.
3 E 6907/103	19/04/1604	quittance	<b>Grandrieu</b>	<b>JAFFUER Pierre, VEYRET Jeanne, DELAPORTE Privat</b>	Privat DELAPORTE, de la Fage (Grandrieu), tuteur de Privat DELAPORTE, fils de feu Antoine DELAPORTE et de Louise VINCENS, à présent femme de Claude FRAISSE, de Masimbert (ibidem), atteste avoir été entièrement payé par Jeanne VEYRET, veuve de Jacques de CHAZALMARTIN, de la Borie (ibidem), représentée par Pierre JAFFUER, son beau-fils.
3 E 6907/368	23/09/1604	sous-arrentement	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>JAUBERT Venturon, AURIAC Balthazar</b>	Balthazar AURIAC, d'Ancette [Saint-Symphorien], qui avait arrenté l'équivalent dudit lieu, le remet à Venturon JAUBERT, son beau-frère, dudit lieu, absent, représenté par Vidale AURIAC, sa femme, pour 17 sols 6 deniers. Versements à faire à Pierre CORDIER, marchand, de Grandrieu.
3 E 6907/68	25/03/1604	sous-arrentement	Saint-Paul-le-Froid	<b>JAUFRET Antoine dit MORVAN, RODIER Pierre</b>	Sous-arrentement de l'équivalent par Pierre RODIER, de Saint-Paul-le-Froid, lui-même sous-rentier, en faveur d'Antoine JAUFRET dit MORVAN, hôte de Saint-Paul. Conditions du bail : rémunération dudit RODIER et versements à faire à Pierre CORDIER, marchand, de Grandrieu, sous-rentier principal.
3 E 6907/69	25/03/1604	arrentement	Saint-Paul-le-Froid	<b>JAUFRET Antoine dit MORVAN, RODIER Pierre</b>	Pierre RODIER, de Saint-Paul-le-Froid, a arrenté un pré à Antoine JAUFRET [dit MORVAN, hôte]. Conditions du bail.
3 E 6907/319	25/08/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien, la Panouse	<b>JULLIEN Jean, PONS Guillaume</b>	Guillaume PONS, de la Panouse, comme mari de Vidale JULLIEN, a reçu de Jean JULLIEN, de la Brugeyre-Soubeyrane (Saint-Symphorien), frère de ladite Vidale, 54 livres sur la dot qu'il a constituée à sa femme en son CM.
4 E 6908/006	08/07/1610	lacune	lacune	<b>lacune</b>	<b>[Acte incomplet dont nous n'avons que l'avant-dernière page]</b> Personnages cités : BASSIER, ADALBERT, MOULIN, demoiselle de ROQUEMORE, dame d'Aumont, Me GAUDE.
3 E 6906/003	début 1603	CM	Sainte-Colombe-de-Montauroux, Grandrieu	<b>LAHONDES Antoine et BRUNEL Marguerite</b>	<b>[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible]</b> Antoine LAHONDES, fils de feu Michel LAHONDES, en son vivant de Manoresches (Grandrieu), et de Jeanne NICOLAS, avec Marguerite BRUNEL, fille de feu Jean BRUNEL, de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et de [lacune]. La fiancée est assistée de Pierre BRUNEL, son oncle, dudit lieu, habitant Lherm (Auroux), et de Vidal, autre Vidal et Simon BRUNEL, ses frères. Dot : 60 livres, des brebis, 1 setier de blé, 2 robes dont une de couleur, 1 drap, 1 couverture, les habits du fiancé. La mère du fiancé fait à son fils une donation tout en restant usufruitière.
3 E 6906/028	24/02/1603	quittance	Grandrieu	<b>LAHONDES Antoine, NICOLAS Jeanne, ARIBERT Vidal</b>	Vidal ARIBERT, baille du mandement de Montauroux et de Chambon, habitant Grandrieu, quitte Antoine LAHONDES et Jeanne NICOLAS, mère de ce dernier, de Manoresches (Grandrieu), de 240 livres dont lui étaient débiteurs ladite Jeanne et feu Michel LAHONDES, son mari, père dudit Antoine (contrat d'obligation reçu par feu Me Jean ANERON et contenant vente casuelle de terres).

3 E 6907/220	04/07/1604	obligation	Grandrieu	<b>LAHONDES Antoine, NICOLAS Jeanne, LAHONDES Claude</b>	Jeanne NICOLAS, veuve de Michel LAHONDES, de Manoresches (Grandrieu), et Claude LAHONDES, son fils, sachant qu'Antoine LAHONDES, leur fils et frère, avait fourni de ses biens pour la poursuite du procès intenté par sa mère en la Cour ordinaire de Grandrieu contre Jean BOUQUET, de Manoresches, Michel VEYRET et Vidal BOULET, dudit lieu, ainsi qu'Antoine CHAZAL, de Chabestras, en délaissement d'une métairie acquise par ces derniers mais qui était de l'héritage desdits, lui promettent un dédommagement de 120 livres.
3 E 6907/382	03/10/1604	quittance	Grandrieu	<b>LAHONDES Antoine, VEYRET Michel</b>	Michel VEYRET, de Manoresches (Grandrieu), habitant de Soulages (Auroux), a reçu d'Antoine LAHONDES, de Manoresches, 25 livres qu'il lui devait par contrat reçu par Me BIEL le 31/05 dernier.
3 E 6907/208	27/06/1604	achat	Grandrieu	<b>LEGER Guillaume, MEYRAND Noë et Jacques</b>	Noë et Jacques MEYRAND, frères, de Grandrieu, ont vendu pour 60 livres à Guillaume LEGER, capitaine, habitant [comme commandant] la tour de Grandrieu, une petite maison "vieille et caduque" (confronts). Annulé le 22/07/1604 même registre.
3 E 6906/052	19/03/1603	quittance	Grandrieu	<b>LEGER/LEIDIER Barthélemy</b>	<b>[le patronyme est écrit "LEIDIER" ou "LATGER"]</b> Jean BOUQUET, de la Chapelle (Grandrieu), a reçu de Barthélemy LEGER/LEIDIER, son métayer, dudit lieu, 10 setiers 6 cartes de blé-seigle et 24 livres sur le prix de l'arrentement.
3 E 6907/129	02/05/1604	accord	Verreyrolles-43, Saint-Symphorien	<b>MARTIN Furien, ARION Jean</b>	Demandeur, Jean ARION, de Verreyrolles-43, habitant à présent la Borie de Sagne-longue lès le fort (Saint-Symphorien), comme fils et héritier de feu Raymond ARION, mari, en son vivant, de feu Claude MARTIN, et ledit Jean ARION, mari en 1ères noces de feu Marguerite MARTIN, soeur de Claude. En vertu des ordonnances de contrainte qu'il a obtenues de la Cour ordinaire de Chambon (Saint-Symphorien), ledit ARION voulait faire mettre à exécution la sentence contre Furien MARTIN comme fils et héritier de feu Antoine MARTIN, de Chambon, et frère desdites feues Claude et Marguerite, par la saisie de 7 livres d'échéances de dot impayées. Finalement, accord amiable.
3 E 6907/350	14/09/1604	CM	Saint-Haon-43, Grandrieu	<b>MARTIN Guillaume et BONIDAN Marguerite</b>	Guillaume MARTIN, d'Aubespeires (Grandrieu), avec Marguerite BONIDAN, fille de feu Vidal BONIDAN, du Monteil (Saint-Haon-43), diocèse du Puy. La fiancée est assistée de Guillaume BONIDAN, son frère, dudit Monteil. La fiancée se constitue en tous ses droits paternels et maternels sur les biens de son défunt père. Le frère de la fiancée lui promet 45 livres, 2 quartes de blé-seigle, 1 brebis
3 E 6907/422	22/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>MARTIN Guillaume, ROCHE Pierre</b>	Pierre ROCHE, habitant de Grandrieu, mari d'Hélix MARTIN, [fille de feu Vidal MARTIN, d'Aubespeires (ibidem)], a reçu de Guillaume MARTIN, son frère, d'Aubespeires, ce qui était promis au CM reçu par Me BIEL (même registre le 03/10/1604).
3 E 6907/480	24/11/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>MARTIN Guillaume, ROCHE Pierre</b>	Pierre ROCHE, mari d'Hélix MARTIN, habitant Grandrieu, a reçu de Guillaume MARTIN, d'Aubespeires (ibidem), 15 livres sur la dot faite à sa sœur lors de son CM [du 03/10/1604 reçu par Me BIEL, même registre]

3 E 6906/008	07/02/1603	codicille	Grandrieu	<b>MAURAS Jean</b>	<b>[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible]</b> En son testament reçu par Me BIEL, Jean MAURAS, de Belviala (Grandrieu), avait désigné comme héritier universel Jean MAURAS vieux, son fils, qui, étant en bas-âge, ne peut gérer ses biens. Il désigne donc, ce jour, Jeanne PONTIER, sa femme, comme héritière universelle en fidéi-commis à remettre audit Jean quand elle en décidera. En cas de décès, il y substitue autre Jean MAURAS, son autre fils, et, en 3ème position, Claude MAURAS, sa fille. En outre, déclare diverses choses illisibles concernant Vidal ROCHER et Vidal BERNARD, ce dernier, de Belviala.
3 E 6907/146	15/05/1604	loz (droit de)	Saint-Paul-le-Froid, Grandrieu	<b>MAURAS Jean, BERTRAND Gabriel</b>	Gabriel BERTRAND, [du Cheyla-d'Ance (Saint-Paul-le-Froid)], habitant à présent la Brugeyrette (ibidem), rentier pour damoiselle Françoise de ROCHEMORE <b>[écrit "ROCHEMEURE"]</b> , veuve de noble Claude de LUDESSE, seigneur du Bouschet-Fraysse et de Chabestras (Grandrieu), informé de l'acquisition faite par Jean MAURAS, de Chabestras, d'un pré de Jacques et Antoine MEYRAND, père et fils, de Chabestras (acte reçu par Me BIEL), lui applique le droit de loz.
3 E 6907/78	04/04/1604	quittance	Grandrieu	<b>MAURAS Jean, BESSIERE Claude</b>	Claude BESSIERE, de Chabestras (Grandrieu), habitant à présent Laldeirès (ibidem), atteste avoir été entièrement payé par Jean MAURAS, de Belviala (ibidem), en argent et grains, de la censive et de la taille à lui dues depuis qu'il a vendu des prés audit MAURAS.
3 E 6907/013	21/01/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>MAURAS Jean, ROCHER Denis</b>	<b>Pages très abîmées.</b> Denis ROCHER, mari de <b>[lacune]</b> , de Chabestras (Grandrieu), a reçu 4 livres de Jean MAURAS, tuteur de Jeanne MAURAS, sa nièce et fille de feu autre Jean MAURAS, de Chabestras, et ce, sur la dot promise à sa femme en son CM.
3 E 6906/030	24/02/1603	arrentement	la Panouse, Grandrieu	<b>MAURIN Jean, ROCHE Catherine</b>	Catherine ROCHE, femme de Jacques CLEMENS, de Florensac (Grandrieu), a arrenté pour 3 ans et 10 livres par an à Jean MAURIN, de la Panouse, 2 prés sis à la Panouse.
3 E 6907/481	28/11/1604	quittance (dot)	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>MAZAUDIER Dimanche, CROUZET Pierre</b>	Pierre CROUZET, mari de Catherine TREMOLET, de Grandrieu, a reçu de Dimanche MAZAUDIER, de la Brugeyre-Soubeyrane (Saint-Symphorien), le prix d'une robe constituée en dot à ladite TREMOLET en son CM avec feu Pierre JOUVE.
3 E 6907/185	13/06/1604	obligation	Laval-Atger, Saint-Bonnet-de-Montauroux	<b>MERCIER Vidal, BASSIER Privat</b>	Privat BASSIER, de Tresbos (Laval-Atger), reconnaît devoir à Vidal MERCIER, de Condres (Saint-Bonnet-de-Montauroux), 76 livres 10 sols, chaque livre valant 20 sols, et 10 quartes de blé-seigle pour compte final de toutes affaires entre eux.
3 E 6907/175	08/06/1604	achat	Saint-Bonnet-de-Montauroux	<b>MERCIER Vidal, MARTIN Louis</b>	Louis MARTIN, du Monteil (Saint-Bonnet-de-Montauroux), a vendu pour 8 livres à Vidal MERCIER, de Condres (ibidem), le droit de plus-value qu'il pourrait prétendre sur un pastoral vendu par le 1er au 2nd (acte chez feu Me ANERON).
3 E 6907/511	11/12/1604	achat	la Panouse, Grandrieu	<b>MEYNADIER Antoine</b>	Claude SOUCHE, d'Espinouze-de-Fenestres (la Panouse), a vendu un pré (confronts) pour 49 livres à Antoine MEYNADIER, de Chabanettes (Grandrieu).
3 E 6907/75	29/03/1604	quittance	la Panouse, Grandrieu	<b>MEYNADIER Antoine, ROCHER Claude</b>	Claude ROCHER, d'Espinouze-de-Fenestres (la Panouse), avait brassé beaucoup d'affaires avec feu Jean MEYNADIER, de Chabanettes (Grandrieu). Il en donne aujourd'hui quittance générale à Antoine MEYNADIER, fils dudit feu Jean. Parmi les témoins, Vidal ROCHER, de Chabestras (Grandrieu).
3 E 6907/466	01/11/1604	quittance	Estables, Saint-Sauveur-de-Ginestoux, Grandrieu	<b>MEYNADIER Pierre, BOUQUET Vidal</b>	Vidal BOUQUET, de Saint-Sauveur-de-Ginestoux, habitant à présent la Chapelle (Grandrieu), beau-fils et héritier de feu Catherine MEYNADIER, a reçu de Pierre MEYNADIER, de la Bastide (Estables), 42 livres pour dernier paiement sur les 75 dues par ladite Catherine et énoncées au contrat de rémission passé entre eux le 22/07/1601.

3 E 6907/433	25/10/1604	achat	Saint-Paul-le-Froid,	<b>MEYNIER Jean, ROCHE Jean</b>	Jean ROCHE, de Combes (Saint-Paul-le-Froid), a vendu pour 54 livres à Jean MEYNIER, dudit lieu, une partie de maison (description et confronts).
3 E 6906/021	18/02/1603	quittance	la Panouse, Grandrieu	<b>MEYRAND Antoine, CHALDEYRAC Poncet</b>	<b>[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible]</b> Poncet CHALDEYRAC, mari de Jeanne MEYRAND, fille et héritière de feu Antoine MEYRAND, habitant de la Panouse, donne quittance à Antoine MEYRAND, fils de Jacques MEYRAND, de Chabestras (Grandrieu), pour entier paiement de la dot faite par feus Jean et Jacques MEYRAND, aïeul et père dudit Antoine à ladite Jeanne en son CM reçu par feu Me Jean ANERON le 15/09/1571.
3 E 6907/037	23/02/1604	CM	Saint-Symphorien	<b>MEYRAND Claude et CHARDENOUX Louise</b>	<b>Pages abimées.</b> Claude MEYRAND, fils de feu Pierre MEYRAND, de Chams (Saint-Symphorien), avec Louise CHARDENOUX, fille de Pierre CHARDENOUX et Vidale VINCENS, dudit lieu. Les parents de la fiancée lui font donation de la moitié de leurs biens dont ils gardent l'usufruit. Le fiancé apporte 200 livres, une robe garnie ; pour étrennes à Antoine CHARDENOUX, frère de la fiancée, 3 livres. Outre cela, le fiancé apporte tous ses droits sur les biens de son défunt père, tenus par sa soeur, Vidale MEYRAND, et le mari de celle-ci, [?].
3 E 6907/176	08/06/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Thoras-43, Grandrieu	<b>MEYRAND Guillaume, BARNIER Jean, MERCIER Aymare</b>	Jean BARNIER et Aymare MERCIER, mariés, père et mère de feu Antoine BARNIER, qui fut le mari de Louise MEYRAND, de Monclaux (Thoras-43), ont reçu de Guillaume MEYRAND, de Montagnac (Grandrieu), père de ladite Louise <b>[appelée Marie par erreur la 2ème fois]</b> , 46 livres sur la dot faite à sa femme.
3 E 6907/519	16/12/1604	rémission	Grandrieu	<b>MEYRAND Jacques, Jean et Antoine</b>	Jacques et Jean MEYRAND, père et fils, de Chabestras (Grandrieu), par contrat reçu par feu Me Claude GAUDE le 26/05/1585, avaient vendu un pré pour 45 livres à feu messire Antoine BERNARD, prêtre, en son vivant, de Belviala (ibidem), avec possibilité de rachat par eux dans les 5 ans. Ledit BERNARD avait joui dudit pré le reste de sa vie et en jouit aussi son neveu et héritier, Vidal BERNARD, de Belviala. Ce dernier fait une offre ce jour pour "purifier" la vente.
3 E 6907/308	01/08/1604	quittance	Grandrieu	<b>MEYRAND Jean et Antoine</b>	Jean MEYRAND, de Chabestras (Grandrieu), a reçu d'Antoine MEYRAND, dudit lieu, son frère, 16 livres et 1 brebis sur la somme contenue au contrat d'accord passé entre les parties devant Me BIEL
3 E 6907/295	22/07/1604	rémission	Grandrieu	<b>MEYRAND Noë et Jacques, LEGER Guillaume</b>	Noë et Jacques MEYRAND, frères, de Grandrieu, avaient vendu pour 60 livres, par acte reçu par Me BIEL le 27/06 dernier, à Guillaume LEGER, capitaine, commandant la tour de Grandrieu, une vieille maison "caduque", couverte en paille. L'acheteur, constatant le peu de valeur de la maison, obtient des vendeurs l'annulation de la vente.
3 E 6907/182	12/06/1604	CM	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>MEYRAND Pierre et GAUZY Jeanne</b>	Pierre MEYRAND, fils de Jean MEYRAND, de Montagnac (Grandrieu), avec Jeanne GAUZY, fille de Vidal GAUZY et feue Pascale MEYRONENC, de Chams (Saint-Symphorien). <b>[Il semble que le mariage religieux ait déjà eu lieu car on parle d'eux comme de mari et femme]</b> . Le mari apporte 260 livres (chaque livre faisant 20 sols tournois). Vidal GAUZY et sa fille ont reçu cette somme en argent et en bétail. Ledit Vidal GAUZY, "considérant que sa fille s'est gouvernée selon son conseil" en contractant ce mariage, lui fait donation de la moitié de la somme qu'il avait apportée à sa défunte femme. Parmi les témoins, Claude VINCENS, maréchal, de Chams.

3 E 6907/310	15/08/1604	CM	Saint-Bonnet-de-Montauroux, Grandrieu	<b>MIAILLE Jean et GUIRAUD Marguerite</b>	Jean MIAILLE [écrit "MIALHE"], de Tresbos (Saint-Bonnet-de-Montauroux), avec Marguerite GUIRAUD, fille de feu Arnaud GUIRAUD et Jeanne MEYRAND, de Grandrieu. La fiancée est assistée de sa mère et de Jacques GUIRAUD, son frère. Dans la dot, le legs fait à sa fille par ledit feu GUIRAUD en son testament reçu par Me BIEL. La mère y ajoute 300 livres en argent et 100 livres en robes et meubles dont 30 livres à réclamer à Claude CROUZET, 30 livres à Antoine HOURS qui les lui doivent (obligations reçues par Me BIEL) et autres sommes à prendre sur Louis CHALIER, des Mèdes (Grandrieu) et Antoine LAHONDES, de Manoresches (ibidem). Dispositions en faveur de la mère de la fiancée pour son logement et son entretien et nourriture.
3 E 6907/85	05/04/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Laval-Atger, Saint-Bonnet-de-Montauroux	<b>MIAILLE Jean, GARREL Jean</b>	Jean GARREL, de Laval (Laval-Atger), mari de Catherine THEROND, fille de feus Privat THEROND et Astruge MIAILLE [écrit "MIALHE"], a reçu de Jean MIAILLE, de Tresbos (Saint-Bonnet-de-Montauroux), 6 livres sur la dot faite par feus Jacques et Guillaume MIAILLE, aïeul et père dudit Jean MIAILLE, à ladite feue Astruge MIAILLE.
3 E 6907/137	03/05/1604	arrentement	Grandrieu	<b>MOLINIER Marguerite, CROUZET Claude, AVIGNON Pierre</b>	Pierre AVIGNON, de Grandrieu, a arrenté à Marguerite MOLINIER, veuve de Claude CROUZET, et à son fils, Claude CROUZET, habitants de Grandrieu, une maison et un jardin. Conditions du bail.
3 E 6907/81	04/04/1604	obligation	Saint-Paul-le-Froid, la Panouse	<b>MONNIER Pierre, COUPERT Jean</b>	Jean COUPERT, du Cheyla-d'Ance (Saint-Paul-le-Froid), doit à Pierre MONNIER, d'Espinouse-de-Fenestres (la Panouse), 261 livres pour l'achat de 3 mules à poil chatain. Il les paiera avant la prochaine fête de Pâques.
3 E 6907/260	15/07/1604	rémission	Serverette, la Panouse	<b>MORE Guigon, CROUZET Claude</b>	Par sentence du baillif de Mercoeur ou son lieutenant au siège de Saugues-43, honorable homme Etienne MORE, sieur de Rozières, habitant de Serverette, fils et héritier de feu Guigon MORE, de Serverette, adjudicataire de la métairie de feu Barthélemy CROUZET, de la Panouse, avait été condamné à donner à feu Claude CROUZET et Denise de CHAZALMARTIN 500 livres d'héritage pour la restitution de dot de Catherine CROUZET. Ledit MORE fit appel mais fut débouté. Claude CROUZET décéda pendant la poursuite et son fils, Claude CROUZET, obtint de Jean de CHAZALMARTIN, frère et héritier de ladite Denise, rémission des droits de celle-ci. Finalement, accord sur 225 livres que ledit CROUZET recevra dudit MORE.
3 E 6908/005	00/07/09	lacune	Grandrieu	<b>MOULIN N.N., ADALBERT N.N.</b>	<b>[Fin d'acte. On n'a que les 14 dernières lignes]</b> Concerne un certain MOULIN et un certain ADALBERT. Acte rédigé à Grandrieu dans la maison du notaire.
3 E 6907/360	19/09/1604	obligation	Croisances-43, Grandrieu	<b>MOUNIER François, ORTOULE Mathieu</b>	Mathieu ORTOULE, de la Fage (Grandrieu), reconnaît devoir à François MOUNIER, de Croisances-43, 75 livres pour l'achat d'une mule à poil noir, achetée "avec ses vices apparents et non apparents".
3 E 6907/168	06/06/1604	quittance	Grandrieu	<b>NICOLAS Jeanne, LAHONDES Antoine, BOUQUET Jean</b>	Jean BOUQUET, de Manoresches (Grandrieu), habitant à présent Aubespeires (ibidem), a reçu de Jeanne NICOLAS, veuve de Michel LAHONDES, et d'Antoine LAHONDES, son fils, de Manoresches, qui représente sa mère, absente, 30 livres sur les 67 livres qu'ils lui doivent par contrat reçu par Me BIEL.

3 E 6907/230	05/07/1604	testament	Grandrieu	<b>ORTOULE Mathieu</b>	Mathieu ORTOULE, de la Fage (Grandrieu), est malade. Désigne pour sa sépulture la tombe de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Legs à ses fils, Privat, Jean et Claude ORTOULE, 20 livres. Il entend que sa femme, Marguerite MONNIER [qu'il appelle plus loin "MOLINIER"], soit logée dans sa maison et nourrie, vêtue, chaussée par son héritier [comme le montre la suite, c'est sa 4ème femme]. A défaut, elle recevra une pension en nature, tant qu'elle ne se remariera pas. Legs à Marguerite ORTOULE, sa soeur. Héritier universel, Jean ORTOULE, son fils "plus aîné", eu avec feu Delphine PONS, sa première femme. Déclaration sur des créances ou quittances concernant 3 beaux-frères, Pierre GARREL, de Chasevieilles [Saint-Haon], autre Pierre GARREL, des Salettes, Jean GARREL, tous frères de sa 3ème femme, feu Jeanne GARREL. Ses enfants étant en âge de pupillarité, il nomme 2 tuteurs, Privat PONS, son beau-frère, de la Fage, et Jean BRUNEL, du Mazel (Grandrieu), son autre beau-frère.
3 E 6907/95	14/04/1604	testament	Grandrieu	<b>PAGES Jeanne</b>	Jeanne PAGES, veuve de Jean CHAUVET, de la Bataille (Grandrieu), est malade. Elle désigne pour sa sépulture la tombe de son défunt mari au cimetière paroissial. 60 livres à Jean CHAUVET, son fils. A ses petits-fils, Jean et Antoine CHAUVET, fils dudit Jean CHAUVET, et à chacun d'eux, 5 livres, payables "quand ils auront l'âge de gouverner" cette somme. Héritière universelle, sa fille, Jeanne CHAUVET. Parmi les témoins, Pierre PAGES jeune.
3 E 6907/265	16/07/1604	achat	Langogne, Grandrieu	<b>PAGES Pierre, PICHON Antonie, BAILLE Jean, MARTIN Jean</b>	Jean MARTIN, marchand, de Langogne, rémissionnaire de Jean CELLIER, de Langogne, celui-ci, comme héritier de feu Astruge PICHON, sa femme, avait attaqué en justice Pierre PAGES et Antonie PICHON, mariés, icelle, soeur de ladite feu Astruge, pour obtenir 60 livres à elle léguées par feu Vidal PICHON, leur père. Le couple fut condamné et ledit MARTIN demandait la saisie de fonds appartenant audit couple. Du coup, voulant payer, le couple a demandé à un voisin, Jean BAILLE, de la Bataille (Grandrieu), de leur acheter pour 60 livres de terres pour leur permettre de payer le demandeur. Détail des terres avec leurs confronts.
3 E 6907/269	16/07/1604	quittance	Langogne, Grandrieu	<b>PAGES Pierre, PICHON Antonie, MARTIN Jean</b>	Jean MARTIN, marchand, de Langogne, est rémissionnaire de Jean CELLIER vieux, de Langogne, lequel était héritier de feu Astruge PICHON, sa femme, elle-même soeur d'Antonie PICHON, cette dernière étant femme de Pierre PAGES, de la Bataille (Grandrieu). Rémission reçue par Me CHAUCHAT, notaire de Langogne, le 22/12 dernier. Il reçoit dudit couple 21 livres pour entier paiement des 60 livres cédées audit MARTIN par ledit CELLIER.
3 E 6907/271	17/07/1604	quittance	Grandrieu	<b>PALHERES Toussaint, CORDIER Pierre</b>	Pierre CORDIER, marchand, de Grandrieu, donne quittance générale à Toussaint PALHERES, hôte, de Grandrieu. Parmi les témoins, Pierre BESSE, tailleur, et Claude BESSE, de Grandrieu.
3 E 6907/277	18/07/1604	sous-arrentement	Mende, Grandrieu	<b>PALHERES Toussaint, LE BOSSU Jean, SAINT-BAUZILLE (de) Raymond</b>	Jean LE BOSSU, chanoine de l'église cathédrale de Mende, prieur du prieuré de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et Raymond de SAINT-BAUZILLE, de Mende, avec procuration de messire Adam, évêque et seigneur de Mende, ont sous-arrenté à Toussaint PALHERES, de Grandrieu, la dime des grains de Montagnac (ibidem).

3 E 6907/214	03/07/1604	testament	Grandrieu	<b>PASCAL Antonie</b>	Antonie PASCAL, femme d'Antoine GOUNY, de la Bataille (Grandrieu), est malade ; elle désigne pour sa sépulture le tombeau de ses prédécesseurs au cimetière paroissial. Lègue 90 livres à son mari. A chacune de ses nièces, Annette et Antoinette PASCAL, 12 livres. A Jean et Vidal PASCAL, ses frères, 3 livres à chacun. A toute personne de sa parenté qui réclamerait, 2 sols 6 deniers. Héritier universel, Claude PASCAL, son autre frère.
3 E 6907/71	26/03/1604	permutation	Saint-Paul-le-Froid	<b>PAUSANEL Claude, RODIER Pierre</b>	Pierre RODIER, de Saint-Paul-le-Froid, et Claude PAUSANEL, dudit lieu, ont procédé à un échange. Le 1er a donné au 2nd un jardin (confronts) acquis par feu Antoine RODIER, père dudit Pierre, de Gabriel BERTRAND, de la Brugeirette. Ledit PAUSANEL donne aussi un jardin en échange (confronts).
3 E 6907/302	26/07/1604	sous-arrentement	la Panouse	<b>PONS Guillaume, CHALDEYRAC Poncet</b>	Noble Guy de BRESSOLLES, seigneur du Crouzet, et monsieur BRUGEIRON, greffier des états particuliers du diocèse de Mende, habitant Mende, rentiers du prieuré et bénéfice de la Panouse, ont sous-arrenté à Guillaume PONS et Poncet CHALDEYRAC, habitants de la Panouse, la dîme des grains de la Panouse. Conditions du bail.
3 E 6907/523	19/12/1604	quittance	Grandrieu	<b>PORCHER Michel, DAUDE Jeanne, MEYRAND Jacques et Antoine</b>	Jacques et Antoine MEYRAND, père et fils, de Chabestras (Grandrieu), donnent quittance à Michel PORCHER et Jeanne DAUDE, mariés, de Belviala (Grandrieu), pour avoir été entièrement remboursés par le couple de la censive qu'ils avaient payée à sa place. Ceci, pour la jouissance par eux ou leurs prédécesseurs d'un pastoral qui fut dans la dot de Catherine MEYRAND lors de son CM avec feu Vidal DAUDE.
3 E 6907/134	02/05/1604	accord	la Panouse	<b>PORCHER Jean, VINCENS Antoine</b>	Par accord passé le 10/06/1603 devant Me BIEL entre Jean PORCHER, mari de Françoise GIGNAC [écrit "GINAQUE" mais parmi les témoins il y a un Michel GINHAC], des Chazes (la Panouse), et Antoine VINCENS, dudit lieu, ledit PORCHER s'était obligé de restituer audit VINCENS toutes les sommes qu'il avait portées sur les biens desdits PORCHER et GIGNAC lors du CM dudit VINCENS avec Marguerite RAZET [= répétition de dot"], savoir 120 livres et 12 setiers de blé (CM reçu par feu Me Jean ANERON le 04/02/1585). Ledit PORCHER demandait à échelonner les remboursements, n'ayant pas les moyens de tout restituer d'un coup. Accord d'Antoine VINCENS.
3 E 6907/042	23/02/1604	obligation	Auroux, Saint-Symphorien	<b>PORTAL Antoine, BANTON Vidal</b>	Vidal BANTON, muletier, d'Auroux, reconnaît devoir à Antoine PORTAL, de Chams [Saint-Symphorien], 162 livres pour la vente de 2 poulins de mulet, à poil noir.
3 E 6907/379	28/09/1604	accord	Le Puy-43, Grandrieu	<b>PRIEURET Catherine, FAUCON Etienne, FABRE Anne</b>	Feu Catherine RICHARD, en son vivant femme de Guillaume PRIEURET, mourut ab intestat, laissant leurs 2 filles, Louise et Catherine PRIEURET. Louise mourut ensuite, aussi ab intestat, de sorte que Catherine PRIEURET, à présent femme de Etienne FAUCON, maréchal, du Puy-43, désirait liquider les droits qui, du fait du décès de ladite Catherine RICHARD, lui revenaient sur les biens de feu Jeanne RICHARD, tante de ladite Catherine RICHARD, et de feu Vidal BRIC, son fils, cousin de Catherine PRIEURET, biens détenus par Anne FABRE, de Montagnac (Grandrieu). Elle et ledit FAUCON s'apprétaient à faire un procès à ladite FABRE, laquelle, par ailleurs, désirait donner en mariage un de ses fils à Catherine MEYRAND, fille de feu Pierre MEYRAND, héritier desdits feus Jeanne RICHARD et BRIC. Accord amiable (voir détails).
3 E 6906/018	10/02/1603	arrentement	la Panouse	<b>QUIOT Pierre, PAULHAN Jean</b>	[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible] Jean PAULHAN, des Gardilles (la Panouse), habitant à présent Fabrèges, a arrenté à Pierre QUIOC, habitant des Gardilles, sa métairie dudit lieu.

3 E 6907/320	28/08/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Paul-le-Froid, Grandrieu	<b>RAMEIL Guillaume, TEISSIER Isabeau, MEYRAND Antoine</b>	Antoine MEYRAND, mari de Jeanne TEISSIER, de Chabestras (Grandrieu), a reçu de Guillaume RAMEIL et Isabeau TEISSIER, mariés, de la Brugeirette (Saint-Paul-le-Froid), 29 livres, une couverture, 1drap, sur la dot faite à Jeanne en son CM par sesdits beau-frère et soeur. Renvoie à un contrat d'accord passé entre parties chez un notaire non désigné.
3 E 6906/060	01/04/1603	arrentement	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>RANC Claude, RODIER Jean</b>	Jean RODIER, de Grandrieu, habitant à présent Ancelpont (Saint-Symphorien), a affermé à Claude RANC, de Chazaux (Grandrieu), sa métairie des Médès (ibidem), se réservant seulement la moitié du jardin qui est au-dessous de la maison ; et ce, pour 4 ans et 13 livres par an + 4 setiers de blé-seigle. Voir les autres conditions du bail, comme la promesse dudit RODIER de mettre du bétail dans la métairie. Un post-scriptum du 15/061603 atteste que cette promesse a été honorée.
3 E 6907/334	31/08/1604	obligation	Grandrieu	<b>RASCHAS Claude, BESSE Antoine</b>	Antoine BESSE, de Grandrieu, a reconnu devoir à Claude RASCHAS, maréchal, dudit lieu, 23 livres pour solde de toutes affaires entre eux.
3 E 6907/473	22/11/1604	achat	Grandrieu	<b>RASCHAS Claude, BESSE Claude</b>	Claude BESSE, de Grandrieu, a vendu pour 42 livres à Claude RASCHAS, maréchal, dudit lieu, une moitié de champ (confronts) qu'Antoine BESSE, son frère, de Grandrieu, lui avait donné pour ses droits de nature.
3 E 6907/378	28/09/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>RASCHAS Claude, BIEL Claude</b>	Claude BIEL, mari de catherine RASCHAS, de Grandrieu, a reçu de Claude RASCHAS, maréchal, dudit lieu, son beau-père, 300 livres, 1 jument, 2 couvertures, 2 draps, sur la dot faite en son CM (notaire non désigné).
3 E 6907/98	15/04/1604	testament	la Panouse	<b>RECOUX (de) Jeanne</b>	Noble Jeanne de RECOUX, femme de Jean GIBERT, des Chazes (la Panouse), est malade. Elle désigne pour sa sépulture la tombe des prédécesseurs de son mari au cimetière paroissial. Elle demande que les mêmes honneurs funèbres lui soient faits à Thoras-43. 240 livres à Marin et Jean GIBERT, ses fils, payables lorsqu'ils en auront l'âge ou se marieront. En attendant, devront être nourris, vêtus et chaussés par son héritière. Pour son mari, une pension annuelle de 20 livres à prendre sur la métairie que la testatrice possède à Ventajol (Thoras-43). Héritière universelle, Jeanne GIBERT, sa fille, femme de noble Marin de MARCHANT.
3 E 6907/021	06/02/1604	quittance	Grandrieu	<b>RICHARD Jacques, BERNARD Vidal</b>	<b>Pages abimées.</b> Vidal BERNARD, neveu et héritier de feu messire Antoine BERNARD, ancien prêtre, de Belviala (Grandrieu), voulait faire contraindre Jacques RICHARD, fils de feu Guillaume RICHARD, de la Bataille (ibidem), à payer une dette dudit feu RICHARD envers ledit feu BERNARD (obligation chez feu Me Claude GAUDE). Ledit RICHARD, lui, réclamait un certain remboursement. Finalement, dans un accord amiable, ils se donnent quittance respective.
3 E 6907/376	27/09/1604	quittance	Grandrieu	<b>RICHARD Jacques, FORESTIER Jean</b>	Jean FORESTIER, de Grandrieu, a donné quittance à Jacques RICHARD, de la Bataille (ibidem), fils de feu Guillaume RICHARD, de 7 quartes de blé qu'il lui devait (obligation chz feu Me Claude GAUDE).
3 E 6906/037	02/03/1603	dot (quittance et reconnaissance)	Laval-Atger, Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>RICHARD Jacques, POMEL Guillaume</b>	Guillaume POMEL, de Bonald (Laval-Atger), mari de Jeanne RICHARD, a reçu de Jacques RICHARD, de la Rouvière (Sainte-Colombe-de-Montauroux), son beau-frère, 40 livres et une robe sur la dot qu'il fit à sa sœur en son CM

3 E 6906/031	24/02/1603	quittance	la Panouse, Grandrieu	<b>RIGAUD Jean, COUDEIRE Barthélemy</b>	[Haut de chaque page encre complètement passée, illisible] Barthélemy COUDEIRE [écrit "CODEYRE"], de la Panouse, fils et héritier pour 1/3 de feu Jean COUDEIRE, son père, a reçu de Jean RIGAUD [écrit "RIGALT"] et Jeanne COUDEIRE, mariés, de la Fage (Grandrieu), 18 livres 13 sols pour reste des 25 livres à quoi se montaient ses droits (renvoie à un acte d'accord reçu par feu Me Claude GAUDE). Il est question aussi de feu Jean COUDEIRE, frère de Barthélemy.
3 E 6907/459	01/11/1604	achat	la Panouse, Grandrieu	<b>ROCHE Catherine, DURAND Pierre</b>	Pierre DURAND, qui habite la Panouse, est fils et héritier de feus Jean DURAND et Marguerite DURON. Il a vendu à Catherine ROCHE, femme de Jacques CLEMENS, de Florensac (Grandrieu), 2 champs et jardins (confronts) pour 54 livres. A propos de l'origine de la propriété, est évoquée feue Béatrice GULLY, mère de ladite DURON (référence à un contrat de vente du 03/09/1587 chez Me Pierre BOUQUET).
3 E 6907/388	03/10/1604	CM	Grandrieu	<b>ROCHE Pierre et MARTIN Hélix</b>	Pierre ROCHE, habitant de Grandrieu, avec Hélix MARTIN, fille de feu Vidal MARTIN, d'Aubespères (ibidem). La fiancée est assistée de son frère, Guillaume MARTIN, d'Aubespères. Ce dernier promet en dot les droits paternels de sa sœur, 200 livres, ainsi qu'une robe
3 E 6907/77	29/03/1604	quittance	Le Puy-43, Grandrieu	<b>ROCHE Pierre, BAUD Guillaume</b>	Guillaume BAUD, d'Auroux, par procuration de Privat SABADEL, du Puy-43, a reçu de Pierre ROCHE, de Grandrieu, héritier de feue Catherine ROCHE, en son vivant du Giraldès, paiement d'une dette de 8 livres de Isabelle P [?] envers feu Claude SABADEL, père dudit Privat SABADEL (obligation reçue par feu Me Jean MACARY le 25/05/1575).
3 E 6907/83	05/04/1604	arrentement	la Panouse	<b>ROCHER N.N., SOUCHON N.N.</b>	[acte incomplet ; il manque la 1ère page] Arrentement pour 4 ans pour 7 livres et 10 quartes de blé-seigle par an. La métairie appartient à un certain SOUCHON, le fermier est un certain ROCHER qui promet de gérer "en père de famille". La mesure des céréales est celle d'Espinouse. [Espinouse-de-Fenestres à la Panouse, sans doute]. Présents, Jean ROCHE et Antoine BAILLE, dudit lieu. [On connaît dans ce registre un Claude ROCHER qui est d'Espinouse-de-Fenestres à la Panouse]
3 E 6907/050	15/03/1604	droits (quittance de)	la Panouse, Grandrieu	<b>ROCHER Vidal et Claude</b>	Claude ROCHER, d'Espinouse-de-Fenestres (la Panouse), a reçu de Vidal ROCHER, son neveu, de Chabestras (Grandrieu), 10 livres pour la somme accordée pour les droits de Claude sur la maison et les biens de Vidal [?] au contrat d'accord reçu par Me BIEL.
3 E 6907/391	03/10/1604	quittance	Grandrieu	<b>ROCHER Vidal, MEYRAND Jean, GUEIFFIER Marguerite</b>	Jean MEYRAND et Marguerite GUEIFFIER, mariés, celle-ci, fille de Guillaume GUEIFFIER, de Chabestras (Grandrieu), ont reçu de Vidal ROCHER, fils de feu Antoine ROCHER et petit-fils de feu Jean ROCHER, dudit lieu, 50 livres que ledit feu Jean ROCHER légua audit Guillaume GUEIFFIER [le notaire écrit "ROCHER"] en son testament reçu par feu Me Claude GAUDE.
3 E 6907/384	03/10/1604	achat	Grandrieu	<b>RODIER Antoine, BESSE Pierre</b>	Pierre BESSE, couturier, de Grandrieu, a vendu pour 6 livres à Antoine RODIER, de Grandrieu, un petit coin de pré (confronts), qu'il tenait de son frère, Antoine BESSE, pour ses droits de nature.
3 E 6906/046	07/03/1603	rémission	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>RODIER Jean, DURON Jean</b>	Jean DURON, de Croisières (Saint-Symphorien), doit six-vingts livres à Jean RODIER, de Grandrieu, habitant à présent Ancelpont (Saint-Symphorien), pour solde de tous comptes de la taille dont ce dernier fut collecteur pour Saint-Symphorien. Pour payer sa dette, il n'a pas d'autre moyen que de céder audit RODIER ce que lui doit Jean DELAFONT, de Chambon (Saint-Symphorien), savoir, 75 livres, 3 robes, 2 draps, 1 couverture, pour restes de la dot constituée à Delphine DELAFONT, fille dudit Jean et femme dudit DURON, au CM reçu par feu Me Jean ANERON le 25/04/1587.

3 E 6907/241	15/07/1604	quittance	Grandrieu	<b>RODIER Jean, GAILLARD Vidal</b>	Vidal GAILLARD, beau-fils de Jean RODIER, de Grandrieu, s'était obligé envers celui-ci, par contrat reçu par Me BIEL le 22/03 dernier, d'une quittance de 398 livres envers les sieurs BORREL et MIRAMONT. Il s'est acquitté de cet engagement et son beau-père lui en donne quittance ce jour.
3 E 6907/59	22/03/1604	accord	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>RODIER Jean, GAILLARD Vidal</b>	Jean RODIER, de Grandrieu, avait arrenté pour 7 ans la métairie de Vidal GAILLARD, son beau-fils, d'Ancepont (Saint-Symphorien), sise à Ancepont (acte reçu par Me Pierre ITIER). Le paiement de la 1ère année fut remis à Jean FABRE, de Chams (Saint-Symphorien), sur la dot promise par ledit GAILLARD à Louise GAILLARD, sa soeur, femme de Pierre FABRE, fils dudit Jean FABRE. A présent, ledit Vidal veut récupérer sa métairie et demande à son beau-père l'annulation du bail. Modalités et détail de la régularisation envers noble Vidal BORREL, bourgeois de Mende, au regard des impôts.
3 E 6907/043	25/02/1604	obligation	Mende, Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>RODIER Jean, JOUVE Pierre, CHALIER Louis</b>	Pierre JOUVE et Louis CHALIER, des Mèdes (Grandrieu), se sont obligés pour 405 livres envers noble Vidal BORREL, bourgeois de Mende. Aujourd'hui, par-devant Me BIEL, Jean RODIER, de Grandrieu, habitant à présent Ancepont [Saint-Symphorien], s'engage à payer cette somme de ses deniers. Sorte de "renvoi d'ascenseur", lesdits JOUVE et CHALIER ayant été ses plèges lorsqu'il était collecteur de la taille pour Grandrieu.
3 E 6907/277	18/07/1604	sous-arrentement	Mende, Grandrieu	<b>RODIER Jean, LE BOSSU Jean, SAINT-BAUZILLE (de) Raymond</b>	Jean LE BOSSU, chanoine de l'église cathédrale de Mende, prieur du prieuré de Sainte-Colombe-de-Montauroux, et Raymond de SAINT-BAUZILLE, de Mende, avec procuration de messire Adam, évêque et seigneur de Mende, ont sous-arrenté à Jean RODIER, de Grandrieu, la dîme des grains du coeur de Grandrieu.
3 E 6907/487	01/12/1604	permutation	Grandrieu	<b>RODIER Jean, RANC Claude</b>	Jean RODIER, de Grandrieu, et Claude RANC, de Loubeirac (ibidem). Claude RANC donne tout le droit de "courtilage" et la terre (confronts) qui lui viennent de la succession de feu Pierre RANC, son frère. En échange, ledit RODIER cède une partie de jardin (confronts).
3 E 6907/165	03/06/1604	permutation	Saint-Paul-le-Froid	<b>RODIER Pierre, SOLHETS (de) Privat</b>	Pierre RODIER, de Saint-Paul-le-Froid, et Privat de SOLHETS, des Martines (ibidem), ont fait, par commodité, un échange de pré (confronts). Le pré donné par ledit de SOLHETS étant de plus grande valeur que l'autre, ledit RODIER lui donne 21 livres en compensation. Ledit RODIER signe "ROUDIER".
3 E 6907/235	06/07/1604	arrentement	la Panouse	<b>ROSSET Ambroise et Laurent</b>	Laurent ROSSET, du Villar (la Panouse), a arrenté pour 5 ans à Ambroise ROSSET, dudit lieu, son fils, sa métairie dudit lieu (description). Conditions du bail.
3 E 6907/131	02/05/1604	quittance	Lablachère-07, Laval-Atger	<b>ROUFFIAC Jacques, CROUZET Isabelle, GELION Dimanche</b>	Dimanche [appelé "Domergue" dans le texte de la procuration = Dimanche = Dominique] GELION, des Brandes (Laval-Atger), a procuration (recopiée ici et datée du 23 avril 1604 chez Me Jacques LAFONT, notaire du 07) de Jean ROCHE, dudit lieu, habitant à présent Lablachère-07, en Vivarais. Il a la charge de recouvrer les droits de légitime dudit ROCHE sur les biens de feus Vidal ROCHE et Marie CLEMENS, père et mère de ce dernier ainsi que la part qui lui revient sur la succession de feu Jean ROCHE, son oncle, de la Fage (Grandrieu), décédé ab intestat. Il reçoit pour cela 8 livres des mains et deniers de Jacques ROUFFIAC et Isabelle CROUZET, absente.

3 E 6907/127	02/05/1604	arrentement	Grandrieu	<b>ROUVIERE Jean, FAGE Pierre</b>	Jean BOUQUET, de Manoresches (Grandrieu), a arrenté pour 3 ans à Jean ROUVIERE, du Moulin de Ranchon (ibidem), toute la terre qu'il possède audit lieu de Manoresches, ne se réservant que la maison. Conditions du bail. Il est précisé que si Vidal ARIBERT, maître du moulin que tient ledit ROUVIERE, met ce dernier à la porte, l'arrentement cessera et ledit BOUQUET reprendra ses terres. Une note marginale d'octobre 1606 annule le présent contrat par consentement amiable des parties.
3 E 6907/450	28/10/1604	obligation	Grandrieu	<b>ROUVIERE Jean, FAGE Pierre</b>	[Une note marginale du 13/02/1606 atteste le remboursement de la dette et son annulation est marquée par le fait de barrer l'ensemble du texte de l'acte]. Pierre FAGE, d'Auniac (Grandrieu), a emprunté à Jean ROUVIERE, habitant du Moulin de Ranchon (ibidem), 60 livres. Cet argent fait partie des biens dotaux d'Anne CORDELHAT, femme dudit ROUVIERE. A rembourser à la prochaine St Michel.
3 E 6907/032	19/02/1604	CM	Saint-Symphorien, Grandrieu	<b>SABADEL Antoine et HOURS Marguerite</b>	<b>Pages abîmées.</b> Antoine SABADEL, de Veyrières (Saint-Symphorien), avec Marguerite HOURS, fille d'Antoine HOURS, veuve de Pierre TEISSIER [écrit "TAISSIER"], de Chambon (ibidem). En dot, le père de la fiancée lui donne une terre donnée par Anne CHAMBON, veuve de Jean TEISSIER, de Chambon, au contrat reçu par Me Claude GAUDE, notaire de Chambon, à l'occasion du 1er mariage de ladite HOURS. Outre ce, 120 livres, une vache avec son veau, 2 brebis avec leurs agneaux, 2 robes en drap de maison, manteau, pourpoint, chausses et bas pour le fiancé. Ledit SABADEL a 2 enfants nés d'un premier mariage avec Hélix BRUNEL. Parmi les témoins, Marquis SABADEL, frère du fiancé.
4 E 6909/002	01/01/1612	dot (quittance et reconnaissance)	Laval-Atger, Grandrieu	<b>SABADEL Claude, BROUILLET Jeanne</b>	Claude SABADEL, de Laval (Laval-Atger), comme mari de Jeanne BROUILLET, a reçu de Jean TEISSIER et Catherine BROUILLET, de la Bataille (Grandrieu), beau-frère et sœur de ladite Jeanne, 60 livres, 1couverture, 2 draps, 2 setiers de blé-seigle, une robe de couleur à l'usage de ladite Jeanne BROUILLET, sur la dot constituée en leur CM.
3 E 6907/91	14/04/1604	titre clérical	Grandrieu	<b>SABADEL Jacques et Jean</b>	Jean SABADEL, de Duron (Grandrieu), fait à Jacques SABADEL, clerc, dudit lieu, son frère, un "titre clérical" (= rente) de 50 livres annuelles sa vie durant pour lui permettre d'entrer dans les ordres (prêtrise) et de vivre décemment. Moyennant quoi, ledit Jacques renonce à tous ses droits sur les biens de leurs feus père et mère, Jacques SABADEL et Agnès BONHOMME.
3 E 6907/369	27/09/1604	quittance	Laval-Atger	<b>SABADEL Jacques et Nadal</b>	Feu André SABADEL, de Laval (Laval-Atger), mourut ab intestat. Il a 3 frères, Nadal, Jacques et Jean SABADEL, et 2 soeurs, Marguerite et Louise SABADEL. Ledit Jacques SABADEL, habitant Bragassargues-30 [écrit "Brasargues"], était sur le point d'assigner ledit Nadal SABADEL, de Laval, pour obtenir sa part de la légitime dudit feu André. Par accord amiable il obtient un champ de plus grande valeur que sa légitime et donne à Nadal 9 livres en compensation.
3 E 6907/304	27/07/1604	quittance	Grandrieu	<b>SABADEL Jacques, THOMAS Antoine</b>	Antoine THOMAS, de la Fage (Grandrieu), a donné quittance à Jacques SABADEL, dudit lieu, des remboursements de taille et censive que ce dernier a payés pour lui en raison de la jouissance de 2 champs qui faisaient partie de la métairie dudit THOMAS.
3 E 6907/93	14/04/1604	quittance	Grandrieu	<b>SABADEL Jean et Jacques</b>	Jacques SABADEL, clerc, de Duron (Grandrieu), sachant que Jean SABADEL, son frère, dudit lieu, a passé ce jour en sa faveur un contrat de pension clérical de 50 livres (même registre), lui en donne quittance.

3 E 6907/428	22/10/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien	<b>SABADEL Jean, GUEIFFIER Jean, ALIBERT Vidal</b>	Jean GUEIFFIER et Vidale ALIBERT, de Chams (Saint-Symphorien), sa femme, ont reçu de Jean SABADEL, leur beau-fils, de Chams, 30 livres et 2 robes à l'usage de Delphine GUEIFFIER, leur fille, sa femme, sur ce que ledit SABADEL a promis, lors de son CM, d'apporter à sa belle-famille.
3 E 6907/186	13/06/1604	rémission	Saint-Denis, Saint-Paul-le-Froid	<b>SABADEL Pierre, CHARIAL Pierre</b>	Par contrat de rémission reçu par feu Me Jean ANERON, feu Antoine CHARIAL et Pierre CHARIAL, ainsi que feu Vidale SABADEL, femme dudit feu Antoine et mère dudit Pierre, avaient baillé à feu Antoine SABADEL, frère de Vidale, du Cheyla-d'Ance (Saint-Paul-le-Froid), pour ses droits maternels un bout de terre, un chazal et un coin de jardin. Antoine SABADEL mourut sans avoir été payé et son fils et héritier, Pierre SABADEL, habitant Saint-Denis, était en voie d'ester pour obtenir lesdits biens. Finalement, accord amiable.
3 E 6907/305	01/08/1604	obligation	Sainte-Colombe-de-Montauroux	<b>SAINTE-LEGER Jean, BORIC André</b>	Jean LE BOSSU, prieur de Sainte-Colombe-de-Montauroux, avait arrenté la dîme dudit lieu à André BORIC et Jean SAINTE-LEGER, dudit lieu (acte devant Me BIEL). Depuis, ledit SAINTE-LEGER a demandé à André BORIC de le sortir de cette obligation. Accord.
3 E 6907/82	05/04/1604	quittance	Saint-Jean-la-Fouillouse, Grandrieu	<b>SAPEDE Claude, MARCOALD Antoine</b>	Antoine MARCOALD, natif de Fajolles (Grandrieu), habitant à présent et marié à Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse) [écrit "Saint-Jean-de-la-Folouse"], a reçu de Claude SAPEDE, de Fajolles, 12 livres pour ses droits de nature sur les biens dudit SAPEDE. [pas d'autre précision]
3 E 6907/517	16/12/1604	quittance	Saint-Jean-la-Fouillouse, Grandrieu	<b>SAPEDE Claude, MARCOALD Jeanne, GRAVEIL Pierre, CHAPDANIEL Jeanne</b>	Jeanne CHAPDANIEL, veuve d'Antoine MARCOALD, et Pierre GRAVEIL, son beau-fils, de Lhermet (Saint-Jean-la-Fouillouse), ont reçu de Claude SAPEDE et Jeanne MARCOALD, mariés, de Fajolles (Grandrieu), 13 livres pour reste à payer de la constitution faite à 50-50 par feus Antoine MARCOALD, père de Jeanne MARCOALD, et Jean MARCOALD audit feu Antoine MARCOALD en son CM avec Jeanne CHAPDANIEL reçu par feu Me Jean ANERON le 16/05/1564.
3 E 6907/138	08/05/1604	quittance	Saint-Paul-le-Froid, Grandrieu	<b>SERRE Jacques, CHAUCHAT Claude</b>	Claude CHAUCHAT, baille, de Grandrieu, rentier du Bertaldès [Saint-Paul-le-Froid], a reçu de Jacques SERRE [écrit "SERRES"], jadis métayer de la métairie du Bertaldès, absent mais représenté par Isabelle REYNAUD, sa femme, et par les mains des sequestres, commis par ledit CHAUCHAT, des fruits de ladite métairie, 46 setiers de blé sur ce que ledit SERRE doit audit CHAUCHAT par contrat reçu par Me Etienne SERRE, notaire de Combres [Saint-Paul-le-Froid].
3 E 6907/375	27/09/1604	quittance	Grandrieu	<b>SERVEL Barthélemy, GAUDE Jean</b>	Jean GAUDE, de Grandrieu, fils de feu Me Claude GAUDE, notaire de Grandrieu en son vivant et jadis rentier de l'œuvre et fabrique de l'église de Grandrieu entre 1579 et 1591, a donné quittance à Barthélemy SERVEL, de Manoresches (ibidem), de tous arrérages de censive que ledit SERVEL ou ses prédécesseurs pouvaient devoir audit feu GAUDE pour 1579 et 1580.
3 E 6907/483	30/11/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Grandrieu	<b>SERVEL Barthélemy, MEISSONNIER Vidal, BONNEFILLE Marguerite</b>	Barthélemy SERVEL, mari de Marguerite MEISSONNIER, de Manoresches (Grandrieu), a reçu de Marguerite BONNEFILLE et Vidal MEISSONNIER, de Belviala (ibidem), mère et père de ladite Marguerite, 15 livres sur la dot constituée par eux à leur fille lors de son CM et pour 3 paiements échus.

3 E 6907/164	03/06/1604	quittance	Saint-Paul-le-Froid	<b>SOLHETS (de) Privat, RANC Agnès</b>	Agnès RANC, veuve en 2des nocés d'Antoine RODIER et, en 3èmes nocés, de Jean AMOUROUX, de Saint-Paul-le-Froid, a reçu de Privat de SOLHETS, des Martines (ibidem), comme mari de N.N. RANC, icelle fille de Benoît RANC, des Martines, 80 livres selon décompte suivant : 60 livres pour entier paiement de neuf-vingt-sept livres données conjointement par feu Jacques RANC, père de ladite RANC, et Benoît RANC, ainsi que par feue Catherine GROS, leur mère, constituées à Agnès RANC, leur fille, en son CM avec ledit RODIER (CM reçu par feu Me Jean ANERON le 22/09/1563) et 20 livres pour un fenier de foin [ <b>grande meule de foin</b> ] données lors dudit CM.
3 E 6907/429	22/10/1604	CM	la Panouse, Grandrieu	<b>SOUCHE Claude et CHAZALMARTIN (de) Jeanne</b>	Claude SOUCHE, d'Espinouze-de-Fenestres (la Panouse), avec Jeanne de CHAZALMARTIN, fille utérine de feu Jacques de CHAZALMARTIN, de la Borie (Grandrieu), se constitue en 255 livres (dont une partie sur un legs que lui a fait ledit feu CHAZALMARTIN en son testament. Jeanne VEYRET, ici présente, veuve dudit feu CHAZALMARTIN, confirme et s'engage à payer le legs.
3 E 6907/228	04/07/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Thoras-43, Grandrieu	<b>TARDANAIRE Antoine, MICHEL Jeanne</b>	Jeanne MICHEL, veuve de feu Toussaint PALHERE, du Raynaldès (Thoras), et Jean ARIBERT, son fils, mari d'Antonie PALHERE, ont reçu d'Antoine TARDANAIRE, d'Auniac (Grandrieu), frère <b>utérin [déchiffrement osé mais vraisemblable]</b> dudit ARIBERT, 33 livres sur ce que celui-ci avait promis de payer lors du CM dudit ARIBERT avec ladite PALHERE.
3 E 6907/349	14/09/1604	dot (quittance et reconnaissance)	la Panouse, Auroux, Grandrieu	<b>TREBUCHON Pierre, ROLLAND Jean</b>	Jean ROLLAND, du Sap (Auroux), comme mari de Catherine TREBUCHON, a reçu de Pierre TREBUCHON, des Chazes (la Panouse), demeurant à présent à Aubespeires (Grandrieu), frère de sa femme, 24 livres, 1 couverture, 1 drap, 1 robe, sur la dot faite à sa femme par feue Catherine MALIGE et ledit Pierre TREBUCHON en son CM (notaire non désigné).
3 E 6907/018	04/02/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Symphorien	<b>TRINTIGNAC Jeanne, BAUD Jean, REDOND Jeanne, MARTIN Antoine</b>	Jeanne REDON [écrit " <b>REDONDE</b> "] et [lacune - c'est Antoine] MARTIN, mère et fils, de Chams (Saint-Symphorien), icelle veuve de Jean MARTIN, ont reçu de Jeanne TRINTIGNAC, veuve de Jean BAUD [écrit " <b>BAULT</b> " et " <b>BAUT</b> "], et de Jean BAUD, son fils, dudit lieu, 10 livres sur la dot constituée par ces derniers à Jeanne BAUD, fille dudit feu Jean BAUD, en son CM avec Claude MARTIN, frère dudit Antoine (CM reçu par Me BIEL). [ <b>ledit Claude MARTIN est vraisemblablement décédé</b> ]
3 E 6907/371	27/09/1604	quittance	Grandrieu	<b>VALADIER Pierre, MARTIN Pierre</b>	Pierre MARTIN, de Florensac (Grandrieu), a reçu de Pierre VALADIER, dudit lieu, 32 livres sur le contenu du contrat d'accord passé entre parties devant Me BIEL.
3 E 6907/198	13/06/1604	quittance	la Panouse	<b>VEYRET Antoine, GIBERT Jean</b>	Jean GIBERT, des Chazes (la Panouse), a reçu d'Antoine VEYRET, métayer de la métairie dudit GIBERT sise aux Chazes, 24 livres et 8 setiers de blé pour prix de l'arrentement.
3 E 6907/209	30/06/1604	arrentement	Saint-Paul-le-Froid, la Panouse	<b>VEYRET Guillaume, CHALIER Jean</b>	Jean CHALIER, de Boirelac (Saint-Paul-le-Froid), oncle de Jean LAURENS et Catherine CHALIER, enfants de feus Jacques CHALIER et Jeanne ROSSET, du Villar (la Panouse) en leur vivant, a arrenté à Guillaume VEYRET, dudit lieu, tous les biens et toutes les terres que ledit feu CHALIER possédait audit lieu. Conditions du bail.

3 E 6907/155	31/05/1604	accord	Auroux, Grandrieu	<b>VEYRET Michel, LAHONDES Antoine, NICOLAS Jeanne</b>	Jeanne NICOLAS [écrit "NICOLANE"], fille de feu Claude NICOLAS [écrit "NICOLAU"] et veuve de Michel LAHONDES, de Manoresches (Grandrieu), avait assigné en désistement et restitution de fruits feu Michel VEYRET dudit lieu, et d'autres désignés en l'instance, les accusant de détenir indûment 2 prés. Ledit feu VEYRET faisait valoir un acte d'acquisition reçu par feu Me Claude GAUDE le 02/03/1589. Voir détail des nombreux avatars judiciaires. C'est Antoine LAHONDES, fils de la demanderesse, qui finalise un accord amiable avec Michel VEYRET, dudit lieu, habitant à présent Soulages (Auroux), fils (?) dudit feu Michel VEYRET. Antoine LAHONDES promet de le faire ratifier par sa mère. Michel VEYRET, lui, négocie en son nom et en celui de Antoinette BONAL, sa femme. Evoqué, Jean VEYRET, frère de Michel VEYRET.
3 E 6907/309	15/08/1604	sous-arrentement	la Panouse, Grandrieu	<b>VEYRET Pierre, CHAZALMARTIN Jean, MICHEL Jean, CHAUCHAT Claude</b>	[daté du 25/08 au lieu de 15/08. Dans les actes suivants, la date du 25 a été biffée et corrigée en 15] . Claude CHAUCHAT, baille de Grandrieu, rentier de Montagnac et la Tour, a sous-arrenté la censive à Pierre VEYRET, Jean CHAZALMARTIN et Jean MICHEL, du Villar (la Panouse), agissant en leur nom et au nom de Raymond GULY, Jacques BATAILLE et Ambroise ROUGIER, dudit lieu. Conditions du sous-arrentement.
3 E 6907/469	07/11/1604	quittance	la Panouse, Grandrieu	<b>VEYRET Pierre, MAURIN Antonie, ROUVIERE Jean</b>	Jean ROUVIERE, mari de Claude BOULET, de Laldeirès (Grandrieu), a reçu de Pierre VEYRET, du Villar (la Panouse), 150 livres, 1 paire de bœufs, 1 vache sur les sommes reconnues à ladite BOULET en son CM avec feu Jacques VEYRET, son 1er mari. Présente, Antonie MAURIN, femme de Alibert ROUVIERE et mère dudit Jean ROUVIERE.
3 E 6907/120	27/04/1604	dot (quittance et reconnaissance)	Saint-Etienne-de-Lugdarès-07, Saint-Symphorien	<b>VILLAR Jean, CHABANIER Vidal</b>	Vidal CHABANIER, charpentier, de la Chase (Saint-Etienne de Lugdarès-07), diocèse de Viviers, habitant Pradelles-43, comme mari de Catherine VILLAR, [fille de feu P[ierre] VILLAR], d'Ancette (Saint-Symphorien)] a reçu de Jean VILLAR, son beau-frère, une robe de drap et une couverture sur la dot faite à sa femme en son CM reçu par Me BIEL (même registre).
3 E 6906/035	28/02/1603	rémission	Grandrieu	<b>VILLAR Privat, ARIBERT Vidal</b>	Feu messire Antoine BAILLE [écrit "BAILE"], en son vivant prêtre et curé de Grandrieu, en son testament reçu par Me BIEL, avait désigné comme héritier universel Vidal ARIBERT, baille de Montauroux et autres lieux, habitant Grandrieu. Ce jour, ledit ARIBERT cède l'héritage à Privat VILLAR, de Grandrieu, à charge pour ce dernier de payer les legs ordonnés par le défunt.
3 E 6907/476	22/11/1604	rémission	Chastanier, Saint-Symphorien	<b>VILLEDIEU Claude, MINGAUD Jean</b>	Par contrat reçu par Me BIEL le 17/11/1603 Jean MINGAUD, de Villevieillette (Chastanier), vendit un pré pour 156 livres à Claude VILLEDIEU, de Croisières (Saint-Symphorien), habitant à présent du Cheyla-d'Ance. Ce jour, à la demande de Jean MINGAUD, Claude VILLEDIEU lui restitue le pré pour la même somme.
3 E 6907/504	06/12/1604	quittance		<b>VILLEDIEU Claude, RODIER Jean</b>	Claude VILLEDIEU et Me Jean REBOUL, notaire royal, habitants du Cheyla-d'Ance (Saint-Paul-le-Froid), jadis receveurs des grains pour le feu seigneur vicomte d'APCHER, ont reçu de Jean RODIER, de Grandrieu, receveur de la dîme des grains de Saint-Symphorien en 1603, ledit VILLEDIEU, 78 setiers 6 quarts de blé-seigle, et ledit REBOUL, le restant jusqu'à la quantité totale de huit-vingts setiers que ledit RODIER donnait de ladite dîme, dont 1/3 d'avoine.

3 E 6907/211	03/07/1604	séparation d'époux (accord de)	Saint-Paul-le-Froid	<b>VINCENS Antoine, TROSSEL Jean, MARTIN Catherine</b>	Le CM entre Antoine VINCENS, du Cheylar (Saint-Paul-le-Froid), et Marie TROSSEL, fille de Jean TROSSEL et Catherine MARTIN, dudit lieu, avait été reçu par feu Me Jean ANERON le 27/07/1594 et le mariage religieux célébré. La dot faite par les parents à leur fille consistait en terres. Les époux avaient vécu environ 1 an ensemble. Il en était né une telle inimitié qu'ils ne pouvaient converser ensemble ni se fréquenter. Pendant cette année, il avait apporté beaucoup de ses biens dans la maison de ses beaux-parents et espérait jouir de ceux qu'ils avaient donnés en dot. Ce qui n'était pas possible, vu le malheur qui leur arrivait. Aussi ont-ils vécu séparément pendant 10 ans environ. Et maintenant, ledit VINCENS veut faire prononcer la séparation par l'Official de Mende. Les parents, réalistes, donnent leur accord pour que le CM soit cassé. Le mari recevra 75 livres de dédommagement en une paire de taureaux, 2 vaches et 6 livres. Parmi les témoins, Me Jean VINCENS, baille, de la Panouse, habitant Saint-Alban.
3 E 6907/408	08/10/1604	CM	Saint-Symphorien	<b>VINCENS Jean et SALVAN Antonie</b>	Jean VINCENS, fils de feu Prejet VINCENS, de Chams (Saint-Symphorien), avec Antonie SALVAN [féminisé en "SALVANHE"], fille de feu Jean SALVAN [écrit "SALVANG"] et de Blanche HUGONIN, dudit lieu. Le fiancé est assisté de son beau-frère, Pierre CHARDENOUX. La fiancée est assistée de sa mère et de son "fréastrre", Jean SALVAN. La mère de la fiancée fait à sa fille donation de la moitié de ses biens. Le fiancé apporte 120 livres. Parmi les témoins, Claude VINCENS, maréchal, dudit lieu.
3 E 6907/291	21/07/1604	CM	Croisances-43, Grandrieu	<b>VINCENS Vidal et BODOUSSIER Louise</b>	Vidal VINCENS, de Masimbart (Grandrieu), avec Louise BODOUSSIER, fille de feu Mathieu BODOUSSIER et Marie BLANC, de la Mouteyre (Croisances-43). La fiancée est assistée de sa mère et de Jean BODOUSSIER, son frère, qui se charge de la dot : 400 livres, 4 setiers de blé, 4 brebis de port, 1 vache "garnie", 4 robes dont 2 de couleur, et autres habillements nuptiaux, 2 couvertures, 2 draps. Il y aura 6 livres d'étrennes pour Catherine ROUVIERE, belle-mère dudit VINCENS.